

Plan de la BEI pour l'adaptation aux changements climatiques

Soutenir la stratégie de l'UE pour
l'adaptation afin de renforcer la résilience
face aux changements climatiques



Groupe
Banque européenne
d'investissement

Plan de la BEI pour l'adaptation aux changements climatiques

Soutenir la stratégie de l'UE pour
l'adaptation afin de renforcer la résilience
face aux changements climatiques

Version approuvée par le Conseil d'administration
de la Banque européenne d'investissement
le 13 octobre 2021

Plan de la BEI pour l'adaptation aux changements climatiques

Soutenir la stratégie de l'UE pour l'adaptation afin de renforcer la résilience face aux changements climatiques

© Banque européenne d'investissement, 2022.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.

Vous pouvez aussi contacter le bureau d'information à l'adresse info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
info@eib.org
www.eib.org
twitter.com/eib
facebook.com/europeaninvestmentbank
youtube.com/eibtheubank

Clause de non-responsabilité

La présente version a été approuvée par le Conseil d'administration de la BEI le 13 octobre 2021. Pour tenir compte de contraintes de planification, elle n'a pas fait l'objet de la relecture éditoriale d'usage à la BEI.

Table des matières

1.	Introduction	1
	L'impératif d'adaptation aux effets des changements climatiques	1
	La réponse politique de l'UE	5
	Soutien de la BEI à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques	6
	Structure du plan de la BEI pour l'adaptation aux changements climatiques	8
2.	Soutien à une adaptation plus intelligente et plus systémique.....	9
	Renforcement des compétences en matière d'adaptation.....	9
	Renforcement des processus de la BEI en matière d'adaptation et de résilience	10
	Dialogue en amont avec les promoteurs de projets	11
	Renforcement des services de conseil et de l'assistance technique de la BEI en matière d'adaptation	12
	Partenariats de connaissances et de financement.....	13
3.	Financement d'une adaptation plus rapide.....	15
	L'ambition relevée de la BEI en matière d'adaptation et de résilience.....	15
	Principaux domaines d'investissement	18
	A. Pénurie d'eau et inondations.....	18
	B. Protection des secteurs de l'énergie et des transports.....	20
	C. Aménagement urbain et régional.....	21
	D. Systèmes alimentaires, forêts et écosystèmes.....	22
	E. Santé, éducation et recherche publique.....	23
	F. Innovation	23
	G. Gestion des risques de catastrophe.....	24
	H. Promotion du financement de l'adaptation tenant compte de la dimension sexospécifique	24
	Produits financiers pour l'adaptation et la résilience.....	25
	Part du financement de la BEI dans le coût total des projets.....	26
4.	Accélération de l'action internationale en faveur de l'adaptation et de la résilience	27
	Soutien à l'adaptation dans les régions et communautés vulnérables.....	27
	Réduction des effets des changements climatiques sur les déplacements forcés et les migrations	28
	Accélération de l'adaptation dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et en Afrique.....	29
5.	Les clés d'une mise en œuvre réussie du plan.	31

1. Introduction

L'impératif d'adaptation aux effets des changements climatiques

- 1.1 Les inondations destructrices, les incendies de forêt exceptionnels et les vagues de chaleur record qui ont récemment frappé plusieurs régions rappellent de manière tragique que les changements climatiques ont des répercussions profondes et dévastatrices sur les populations, les économies et l'environnement partout dans le monde. Il est impératif à cet égard de prendre de toute urgence des mesures renforcées en faveur de l'adaptation à leurs effets.
- 1.2 Le sixième rapport d'évaluation du GIEC souligne la manière dont les changements climatiques touchent déjà chacune des régions du monde. La hausse des températures à l'échelle de la planète contribue à accroître la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les vagues de froid et de chaleur, les inondations, les sécheresses, les incendies de forêt et les tempêtes. Les phénomènes à évolution lente, tels que la désertification, l'élévation du niveau des mers, l'acidification des océans, la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, constituent une menace existentielle à plus long terme¹.
- 1.3 La principale réponse à cette menace consiste à réduire le plus rapidement possible les émissions de gaz à effet de serre. C'est la raison pour laquelle la loi européenne sur le climat fixe un objectif juridiquement contraignant pour parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050. Elle définit un objectif ambitieux de réduction des émissions de 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. En l'absence d'un engagement similaire à l'échelle de la planète, l'augmentation de la température à la surface du globe dépassera 2 °C au cours du XXI^e siècle.
- 1.4 La planète enregistre déjà une élévation des températures d'environ 1 °C par rapport à la période 1850-1900 et le réchauffement du système climatique se poursuivra inexorablement même dans les scénarios de réduction rapide des émissions. Par conséquent, l'adaptation aux effets des changements climatiques actuels et à venir est un complément essentiel des mesures de réduction des émissions et de soutien à l'atténuation des changements climatiques. L'absence de mesures d'adaptation causerait un préjudice humain et économique inacceptable, puisqu'elle provoquerait une augmentation généralisée de la pauvreté, exacerberait les inégalités existantes et saperait gravement les perspectives économiques, la paix et la stabilité mondiales à long terme.
- 1.5 L'impératif d'adaptation est au cœur de l'accord de Paris. L'article 7 de l'accord établit l'*objectif mondial* consistant à « renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements ». Il appelle à rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement résilient aux changements climatiques. La réalisation de plans d'adaptation nationaux et locaux, le renforcement des capacités, la technologie, ainsi que l'augmentation des flux financiers sont considérés comme autant d'outils essentiels à la mise en œuvre de mesures d'adaptation.
- 1.6 Le coût de l'inaction est élevé. Au sein de l'Union européenne (UE), les pertes dues aux phénomènes météorologiques extrêmes dépassent déjà en moyenne 12 milliards d'euros par an². La fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes vont en s'amplifiant,

¹ GIEC (2021). Résumé à l'intention des décideurs. Dans : Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution du groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Masson- Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S. L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M. I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T. K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu et B. Zhou (éd.)]. Cambridge University Press.

² Feyen L., Ciscar J.C., Gosling S., Ibarreta D., Soria A. (éd.) (2020). Climate change impacts and adaptation in Europe (Changements climatiques et adaptation à leurs effets en Europe). Rapport final du projet PESETA IV du

qu'il s'agisse d'incendies de forêt, de vagues de chaleur et d'ouragans sans précédent ou encore d'inondations et de sécheresses dévastatrices. Dans un scénario de réchauffement de 3 °C, près de 300 millions de citoyens de l'UE seraient exposés chaque année à des vagues de chaleur meurtrières, ce qui entraînerait une multiplication par 30 du nombre de décès dus à une canicule³. Les feux de forêt et les invasions d'organismes nuisibles iraient en s'aggravant. La multiplication des épisodes de sécheresse dans le sud et l'ouest de l'Europe aurait des incidences sur l'agriculture, la production hydroélectrique, le refroidissement des centrales thermiques et nucléaires, et l'approvisionnement en eau. Les crues occasionneraient près de 50 milliards d'euros de pertes par an. Le nombre de personnes exposées au risque d'inondations côtières pourrait atteindre 2,2 millions par an et les pertes annuelles en découlant se monter à 250 milliards d'euros en 2100⁴.

- 1.7 Les économies en développement sont les plus durement touchées par les changements climatiques, les populations pauvres et marginalisées étant les plus vulnérables. Les changements climatiques sont un « multiplicateur de risque », exacerbant les menaces économiques, sociales et de sécurité et aggravant les inégalités existantes. Il est crucial d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans des objectifs de développement plus larges pour poursuivre le développement durable. Les changements climatiques devraient aggraver le risque de pénuries de nourriture et d'eau et provoquer dans le même temps une progression de la pauvreté, des conflits et des déplacements de population dans certaines des régions les moins développées du monde. Selon la Banque mondiale, d'ici à 2050, les changements climatiques pourraient faire basculer plus de 100 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté en raison de la perte de moyens de subsistance, de l'augmentation des prix des denrées alimentaires, des catastrophes dues aux changements climatiques et des conséquences sanitaires telles que le paludisme, les dysenteries et les retards de croissance⁵. L'Afrique, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA) comptent parmi les plus exposés aux risques liés aux changements climatiques, mais sont les moins aptes à y faire face en raison de leur modèle de développement socio-économique.

Besoins d'investissement en faveur de l'adaptation

- 1.8 Les investissements sont essentiels pour relever le défi de l'adaptation. Il est difficile d'estimer l'ampleur des investissements nécessaires. Elle dépend fortement du rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'avenir. Les défaillances méthodologiques et techniques rendent les estimations lacunaires et incertaines et ne permettent pas des comparaisons aisées

Centre commun de recherche. EUR 30180EN, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg. https://ec.europa.eu/jrc/sites/default/files/pesetaiv_summary_final_report.pdf.

³ Feyen L., Ciscar J.C., Gosling S., Ibarreta D., Soria A. (éd.) (2020). Climate change impacts and adaptation in Europe (Changements climatiques et adaptation à leurs effets en Europe). Rapport final du projet PESETA IV du Centre commun de recherche. EUR 30180EN, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg. Disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/jrc/sites/default/files/pesetaiv_summary_final_report.pdf.

⁴ Feyen L., Ciscar J.C., Gosling S., Ibarreta D., Soria A. (éd.) (2020). Climate change impacts and adaptation in Europe (Changements climatiques et adaptation à leurs effets en Europe). Rapport final du projet PESETA IV du Centre commun de recherche. EUR 30180EN, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg. Disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/jrc/sites/default/files/pesetaiv_summary_final_report.pdf.

⁵ Jafino, B. A., Walsh, B., Rozenberg, J., & Hallegatte, S. 2020. Revised Estimates of the Impact of Climate Change on Extreme Poverty by 2030 (Estimations révisées des incidences des changements climatiques sur l'extrême pauvreté). Document de travail de recherche sur les politiques n° 9417. Banque mondiale, Washington DC. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34555>.

entre les zones géographiques et les échelles de temps⁶. Si les estimations varient, l'existence d'un déficit d'investissement d'ampleur fait toutefois l'objet d'un consensus général⁷.

- 1.9 Les besoins d'investissement pour l'adaptation dans l'UE sont estimés entre 35 et 500 milliards d'euros par an, un écart de taille qui tient aux différentes hypothèses et approches méthodologiques sous-jacentes⁸. Par ailleurs, l'exposition de l'économie de l'UE à un réchauffement planétaire de 3 °C par rapport aux niveaux préindustriels pourrait entraîner, selon les estimations, une perte annuelle d'au moins 170 milliards d'euros (soit 1,36 % du PIB de l'UE). Les pertes sont réparties de manière inégale, ce qui suscite des inquiétudes particulières pour les groupes vulnérables, les zones côtières et les régions susceptibles de connaître déjà des difficultés en raison du chômage et de la faible croissance économique⁹.
- 1.10 Selon les estimations, les besoins d'investissement annuels pour l'adaptation dans les pays en développement sont de l'ordre de 60 milliards d'euros¹⁰ et seront portés entre 120 et 250 milliards d'euros d'ici 2030¹¹. En outre, des investissements importants seront nécessaires pour intégrer l'adaptation aux effets futurs des changements climatiques dans les infrastructures d'une valeur de 50 000 à 80 000 milliards d'euros qui devraient être construites dans le monde d'ici à 2030¹². Des investissements importants seront nécessaires pour réduire la vulnérabilité des communautés marginalisées et soutenir des trajectoires de développement résilient aux changements climatiques.
- 1.11 Le financement de l'adaptation a augmenté ces dernières années, mais demeure largement insuffisant pour répondre aux besoins. On estime que le financement de l'adaptation à l'échelle mondiale est passé de 14 milliards d'euros par an en 2015-2016 à 25 milliards d'euros en 2017-2018 – en deçà des besoins en matière d'adaptation des seuls pays en développement. Les banques multilatérales de développement (BMD) reconnaissent ce déficit et s'emploient à y remédier en renforçant leur soutien à l'adaptation au fil du temps. En 2019, les BMD se sont engagées à doubler leur volume total collectif de financement de l'adaptation pour le porter à 15 milliards d'euros par an d'ici à 2025¹³. En 2020, le financement de l'adaptation des BMD s'élevait à 13,6 milliards d'euros, contre 11,9 milliards d'euros en 2019 et 10,9 milliards d'euros en 2018.

⁶ Se reporter à l'étude (en anglais) intitulée *The Economics of (and Obstacles to) Aligning Development and Climate Change Adaptation* [La justification économique de l'alignement du développement et de l'adaptation aux changements climatiques (et les obstacles associés)], Hallegatte, S., Brandon, C., Damania, R., Lang, Y., Roome, R., Rozenberg, J., Tall, A. (2018). Contribution du Groupe de la Banque mondiale à la Commission mondiale sur l'adaptation. Disponible à l'adresse : https://gca.org/wp-content/uploads/2018/10/18_WP_GCA_Economics_1001_final.pdf.

⁷ PNUE. (2020). Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation. Disponible à l'adresse : <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2020-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-dadaptation>.

⁸ Commission européenne. (2017). *Climate mainstreaming in the EU budget: Preparing for the next MFF* [Prise en compte systématique de la question climatique dans le budget de l'UE : préparation du prochain cadre financier pluriannuel]. Rapport final (en anglais). <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/1df19257-aef9-11e7-837e-01aa75ed71a1>.

⁹ <https://ec.europa.eu/jrc/en/peseta-iv/economic-impacts>.

¹⁰ Aux fins de la conversion en euro des estimations en dollar des États-Unis, le taux retenu dans le présent document est de 1,18 USD pour 1 EUR (au 23 août 2021).

¹¹ PNUE. (2020). Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation. <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2020-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-dadaptation>.

¹² OCDE. (2017). *Investir dans le climat, investir dans la croissance*. https://www.oecd-ilibrary.org/economics/investing-in-climate-investing-in-growth_9789264273528-en.

¹³ <https://www.eib.org/attachments/press/joint-mdb-statement-climate-change-finance-un-climate-summit-2019-en.pdf>

- 1.12 Compte tenu du risque de dommages potentiels découlant des changements climatiques futurs, les investissements pour l'adaptation auront des retombées positives nettes considérables pour la société. Selon la Commission mondiale sur l'adaptation, 1 500 milliards d'euros investis dans le monde de 2020 à 2030 à l'appui de cinq domaines pourraient générer 6 000 milliards d'euros d'avantages au total, grâce à un triple dividende : pertes évitées, avantages économiques et avantages sociaux et environnementaux¹⁴. Ces cinq domaines d'investissement sont les systèmes d'alerte précoce, les infrastructures résilientes aux changements climatiques, l'amélioration de la production agricole sur sol aride, la protection des mangroves à l'échelle mondiale et le renforcement de la résilience de la gestion des ressources en eau.

Défaillances du marché

- 1.13 Il n'est pas particulièrement surprenant que les investissements en faveur de l'adaptation restent faibles. Les mesures actuelles sont principalement axées sur la sensibilisation, l'organisation institutionnelle ou l'élaboration de politiques, ainsi que sur des projets pilotes, mais le déploiement de solutions concrètes et de projets à grande échelle ne progresse guère.
- 1.14 De multiples défaillances du marché, dont les externalités, le caractère de bien public de l'adaptation et les asymétries d'information, réduisent l'incitation à investir. Pour prendre un exemple simple, si un propriétaire décide de conserver un jardin de façade plutôt que de le goudronner pour aménager une place de stationnement supplémentaire, sa décision se traduit par une diminution du niveau de ruissellement. Dans un contexte de fréquence accrue des épisodes de très fortes précipitations, la diminution du ruissellement apporte un bénéfice marginal aux voisins et atténue le besoin d'infrastructures de drainage à l'échelle de la commune. Dans les faits, il n'existe pas de marché destiné à indemniser le propriétaire de la maison à la suite de sa décision de ne pas goudronner le jardin. À une échelle différente, une externalité similaire est associée à l'utilisation des eaux transfrontières ; une irrigation accrue en amont sur fond de précipitations plus faibles peut entraîner une pénurie d'eau en aval.
- 1.15 Certains investissements en faveur de l'adaptation relèvent en grande partie de biens publics par nature : ils peuvent être motivés par la nécessité d'éviter des coûts, être associés à des coûts fixes importants et ne pas générer de recettes. Par exemple, les grandes infrastructures de protection côtière ou de gestion des eaux pluviales apportent des avantages indivisibles aux populations ciblées. Les marchés privés ne fourniront généralement pas de biens publics en raison de leur nature indivisible. La fourniture de ce type de biens (que ce soit par le secteur public, les entreprises de services collectifs réglementés ou le secteur privé) peut demeurer problématique à plusieurs titres. Cela tient notamment à la difficulté d'en estimer les avantages, c'est-à-dire le coût évité, en raison de l'incertitude liée aux changements climatiques futurs. L'incitation à investir dans l'adaptation peut s'en trouver réduite.
- 1.16 Pour prendre des décisions d'investissement éclairées, il faut être bien informé sur les coûts et les avantages. Les investissements en faveur de l'adaptation se caractérisent par un manque d'informations et un degré élevé d'incertitude. En plus des données topographiques à haute résolution, le processus décisionnel doit pouvoir s'appuyer sur des scénarios probabilistes pour la température future, le niveau des mers et d'autres indicateurs climatiques. Différents modèles climatiques peuvent présenter des informations divergentes, et la distribution de probabilité d'indicateurs climatiques incertains peut ne pas être connue. L'ensemble des phénomènes extrêmes futurs, tels que les points de franchissement ou de basculement, peut s'avérer impossible à identifier. De surcroît, la détermination et la compréhension des risques découlant de l'évolution du climat sont susceptibles d'entraîner un coût de transaction élevé.
- 1.17 La réglementation joue un rôle important pour que les infrastructures et l'environnement bâti puissent faire face à des risques climatiques accrus, par exemple en imposant le recours à une

¹⁴ Commission mondiale sur l'adaptation. (2019). Adapt Now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience (S'adapter maintenant : un appel mondial pour un leadership sur la résilience climatique). <https://gca.org/reports/adapt-now-a-global-call-for-leadership-on-climate-resilience>.

évaluation des risques climatiques lors de la conception de nouvelles infrastructures, en adoptant des normes novatrices de conception pour la rénovation des bâtiments ou en exigeant la prise en compte des risques climatiques futurs dans les plans locaux d'occupation des sols. Un pilotage réglementaire est également essentiel pour susciter une demande de solutions d'adaptation. Pour autant, de nombreux pays dans le monde ne disposent pas d'un tel cadre réglementaire. Lorsque des cadres réglementaires de ce type existent, ils portent souvent sur les infrastructures futures et non sur la résilience aux changements climatiques des actifs existants. L'absence de cadres réglementaires régissant la gestion des risques climatiques s'explique en partie par les incertitudes considérables liées à la géographie, à la nature, au calendrier et à la gravité des effets des changements climatiques.

- 1.18 L'adaptation peut enfin être perçue comme un coût supplémentaire ; il n'est pas possible de lui accorder la priorité dans un contexte de ressources limitées. Cela est particulièrement vrai dans les pays en développement, où, du fait du manque de ressources, l'adaptation n'est pas perçue comme prioritaire, même si les avantages à long terme sont supérieurs aux coûts immédiats. Des ressources concessionnelles pour l'adaptation sont essentielles afin de surmonter cet obstacle, mais elles restent rares et souvent difficiles d'accès.
- 1.19 De manière générale, aucune de ces difficultés n'amoindrit la justification économique fondamentale en faveur de l'investissement, à savoir que le bénéfice pour la société d'une réduction des risques liés aux changements climatiques actuels et futurs l'emporte sur le coût supplémentaire. Toutefois, elles expliquent en quelque sorte l'inaction. Dans la pratique, divers acteurs économiques sont confrontés à des obstacles considérables lorsqu'il s'agit de prendre des décisions d'investissement éclairées en faveur de mesures d'adaptation aux changements climatiques. En raison de ces obstacles, l'impératif de s'adapter aux changements climatiques ne se traduit pas nécessairement par une solide réserve de projets d'adaptation.

La réponse politique de l'UE

- 1.20 Pour remédier aux défaillances du marché, il est indispensable d'apporter une réponse politique forte. La présente section aborde la réponse de l'Union européenne, avant de se pencher sur le rôle de la BEI en tant que banque européenne du climat.
- 1.21 L'UE contribue à la lutte contre les changements climatiques au moyen de politiques ambitieuses sur son territoire et avec ses partenaires internationaux. Elle a présenté un plan visant à réduire les émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030. L'action en faveur du climat est au cœur du [pacte vert pour l'Europe](#), par lequel l'UE s'engage à atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050 et vise une meilleure préparation pour affronter les défis à venir.
- 1.22 Parallèlement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'UE prend des mesures pour s'adapter aux effets des changements climatiques. La Commission européenne (CE) a adopté en février 2021 la nouvelle stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique¹⁵, qui fait partie intégrante du pacte vert pour l'Europe et de la loi européenne sur le climat. La stratégie de 2021 fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux que la stratégie de l'UE relative à l'adaptation de 2013¹⁶. La stratégie prévoit qu'en 2050, l'UE aura renforcé sa capacité d'adaptation, réduit au minimum la vulnérabilité aux effets des changements climatiques et renforcé l'action internationale, conformément aux objectifs de l'accord de Paris et de la loi européenne sur le climat¹⁷.

¹⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0082&from=FR>.

¹⁶ Stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique [COM\(2013\)216 final](#).

¹⁷ Loi européenne sur le climat [COM/2020/80 final](#).

1.23 Les quatre objectifs de la stratégie sont les suivants :

- une *adaptation plus intelligente* – à ce titre, l'accent est mis sur l'amélioration des connaissances et des données et sur le soutien à l'innovation numérique pour mieux comprendre les effets actuels et futurs des changements climatiques à l'échelle planétaire et locale. Des initiatives comme Horizon Europe¹⁸, le programme pour une Europe numérique¹⁹, Copernicus²⁰ et EMODnet²¹, ainsi que Climate-ADAPT fourniront les informations fiables nécessaires pour fonder la prise de décision et les mesures d'adaptation sur les données scientifiques les plus récentes ;
- une *adaptation plus systémique* – le but est d'aider les autorités nationales, régionales et locales à poursuivre l'élaboration de stratégies d'adaptation à tous les niveaux et à améliorer les cadres de suivi et de communication d'informations en matière d'adaptation, en s'appuyant sur les plans nationaux d'adaptation et d'autres mesures ;
- une *adaptation plus rapide* – il s'agit d'accroître le soutien aux solutions d'adaptation par l'innovation et les activités de facilitation, les infrastructures résilientes et l'utilisation résiliente des ressources en eau ;
- une *intensification de l'action internationale en faveur de la résilience face aux changements climatiques* – l'ambition est de soutenir les stratégies infranationales, nationales et régionales en matière d'adaptation, en mettant particulièrement l'accent sur l'adaptation en Afrique, dans les PEID et dans les PMA.

1.24 Dans le chapitre sur une adaptation plus rapide, la stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique fait référence à l'engagement de la BEI en faveur de l'adaptation au titre de la Feuille de route de la banque du climat, et prend acte de l'élaboration du plan de la BEI pour l'adaptation. Dans ses conclusions de juin, le Conseil de l'UE approuve la stratégie de l'UE pour l'adaptation²² ; en particulier, il se félicite de l'ambition de la BEI et attend avec intérêt le plan pour l'adaptation à venir de la BEI.

Soutien de la BEI à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques

1.25 La BEI est l'un des principaux bailleurs de fonds au monde pour l'action en faveur du climat. Entre 2012 et 2020, elle a mis à disposition 197 milliards d'euros de financements à l'appui d'investissements d'un montant supérieur à 670 milliards d'euros qui contribuent à la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction des émissions et aident les pays à s'adapter aux effets des changements climatiques. L'action de la BEI en faveur du climat a majoritairement contribué à l'atténuation des changements climatiques. La BEI s'est engagée à veiller à ce que toutes ses activités de financement soient alignées sur l'accord de Paris d'ici la fin de 2020, y compris les objectifs en matière d'adaptation et de résilience énoncés dans son article 7.

1.26 La BEI soutient des projets qui répondent aux enjeux majeurs de l'adaptation dans l'ensemble des secteurs et des régions. En plus d'intégrer l'adaptation dans toutes les opérations de prêt direct, elle finance l'adaptation des systèmes d'infrastructure. Ces investissements porteurs de transformation vont de l'enfouissement des lignes de transport pour un approvisionnement énergétique plus résilient face aux changements climatiques en Europe du Nord à l'amélioration de la résilience climatique des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement endommagées par les cyclones dans le sud-est de l'Afrique. Les investissements de la BEI dans les technologies de l'information sur le climat ont permis d'améliorer la capacité d'anticipation et d'adaptation aux risques climatiques futurs. La BEI soutient également des fonds

¹⁸ https://ec.europa.eu/info/horizon-europe/missions-horizon-europe_en.

¹⁹ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/destination-earth-destine#Digital-twins>.

²⁰ Le service [Copernicus concernant le changement climatique](#) est un programme phare de l'UE qui fournit des informations faisant autorité sur le climat passé, présent et futur, ainsi que des outils permettant aux décideurs politiques et aux entreprises de mettre en place des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. La mission « Adaptation » se concentre sur les solutions et la préparation face aux effets des changements climatiques afin de protéger les vies et les actifs, et cible les régions et les villes de l'UE.

²¹ <https://emodnet.eu/en>.

²² <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9419-2021-INIT/fr/pdf>.

d'investissement axés sur des projets innovants qui répondent aux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques.

- 1.27 Depuis 2015, lorsqu'elle a fait de l'amélioration de la résistance aux effets des changements climatiques un des piliers de sa stratégie en matière d'action pour le climat, la BEI a bien progressé dans la prise en compte de l'adaptation dans l'ensemble de ses opérations, l'approfondissement de son expertise et la mise au point d'un système d'évaluation des risques climatiques (ERC) de sorte que les projets qu'elle appuie soient résilients.
- 1.28 En novembre 2020, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé de nouveaux engagements en faveur de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques dans le cadre de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat 2021-2025. Dans le cadre de la feuille de route, la Banque a reconnu la nécessité d'intensifier sensiblement ses efforts d'adaptation et décidé de présenter un plan détaillé pour l'adaptation fin 2021.
- 1.29 La feuille de route énonce trois objectifs principaux qui devraient guider le soutien de la BEI en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Premièrement, la BEI s'engage à faire en sorte que tous les projets qu'elle finance soient adaptés et plus résistants à la variabilité des conditions météorologiques actuelles et aux changements climatiques à venir, conformément aux objectifs d'adaptation fixés par l'accord de Paris et par la taxinomie de l'UE. Cet objectif vise à garantir que les projets des secteurs public et privé financés par la BEI obtiendront de bons résultats dans un climat changeant et contribueront à protéger les personnes, les entreprises, les infrastructures et les écosystèmes contre les effets des changements climatiques. Il présidera à l'évaluation des risques climatiques physiques au niveau des projets, au renforcement de la formation interne et à l'exploitation des découvertes et données scientifiques les plus récentes en matière de climatologie afin d'étayer la prise de décision des clients et de la BEI.
- 1.30 Deuxièmement, la BEI entend catalyser de nouveaux investissements en faveur de l'adaptation et de projets qui renforcent la résilience aux changements climatiques. À cette fin, elle recherche activement les possibilités d'investissement dans la mise au point et le déploiement de technologies, de produits et de services qui permettent l'adaptation et la résilience. En soutenant les prestataires de solutions et les entreprises du secteur privé, la BEI entend jouer un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation technologique et dans le soutien aux solutions porteuses de transformation en matière d'adaptation aux changements climatiques.
- 1.31 Troisièmement, la BEI vise à collaborer avec les clients des secteurs public et privé afin de renforcer leurs capacités et leurs approches en matière de résilience aux changements climatiques. Grâce à son offre de services de conseil aux entreprises, aux institutions financières et aux pouvoirs publics, elle peut améliorer la compréhension des effets potentiels des changements climatiques sur les activités des clients et soutenir l'élaboration de plans d'investissement en matière d'adaptation.
- 1.32 Les progrès accomplis depuis l'adoption, en 2015, de la stratégie en matière d'action pour le climat de la BEI et le recentrage sur l'adaptation décrit dans la feuille de route ont contribué à l'accroissement du financement de l'adaptation. En 2020, le financement de l'adaptation était porté à 3,7 % du volume de financement total de la BEI, soit 10 % du financement de l'action en faveur du climat. Pour poursuivre ces progrès à l'avenir, il convient de mettre plus encore l'accent sur l'adaptation.
- 1.33 Un récent rapport d'évaluation sur les activités d'adaptation de la Banque met en évidence le niveau relativement faible du soutien apporté par la BEI à l'adaptation par rapport à son volume total de prêt. L'évaluation a montré que, si les investissements de la BEI sont sur la bonne voie pour être plus résilients aux changements climatiques, la contribution de la Banque à la

mobilisation d'investissements pour l'adaptation et au soutien des clients en matière d'adaptation reste limitée²³.

- 1.34 L'évaluation préconisait de renforcer la prestation de services de conseil spécifiques ainsi que le dialogue en amont avec les clients. Il était également recommandé d'améliorer les indicateurs de résultat de la BEI, en plus des indicateurs de volume, afin de mieux rendre compte de la contribution de la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques. La nécessité d'améliorer le socle de compétences de la Banque était en outre soulignée.
- 1.35 L'une des principales recommandations de l'évaluation portait sur l'impératif pour la BEI d'investir dans son personnel et ses ressources. Le soutien aux investissements d'adaptation nécessite des capacités techniques et opérationnelles spécialisées à grande échelle. L'évolution du paysage réglementaire et les progrès de la climatologie façonnent les pratiques du marché et influencent les décisions d'investissement. Afin de soutenir ses clients, la Banque s'emploiera à renforcer ses capacités internes. La BEI devra faire en sorte que son personnel améliore ses connaissances ainsi que ses capacités à définir les besoins de financement existants et émergents en matière d'adaptation et de résilience et à apporter des solutions, tout en répondant aux problématiques recensées de développement économique.
- 1.36 Le plan de la BEI pour l'adaptation répond aux conclusions de cette évaluation et propose des mesures concrètes pour renforcer le soutien de la BEI en la matière.

Structure du plan de la BEI pour l'adaptation aux changements climatiques

- 1.37 Le plan de la BEI pour l'adaptation s'appuie sur les cinq dernières années de mise en œuvre de la Stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat datant de 2015. Il définit les objectifs et les domaines prioritaires découlant de la nouvelle ambition afin que la BEI puisse tenir ses nouveaux engagements au titre de la feuille de route et mettre en œuvre la recommandation formulée dans la récente évaluation des activités d'adaptation de la Banque. En outre, il présente les mesures envisagées pour la période 2021-2025 afin de renforcer l'approche de la BEI visant à soutenir les investissements en faveur de l'adaptation et de la résilience dans l'UE et dans le reste du monde.
- 1.38 Les chapitres qui suivent exposent en détail comment la nouvelle ambition de la Banque en matière d'adaptation s'inscrit dans la vision d'une Union résiliente aux changements climatiques à l'horizon 2050, telle qu'elle est définie dans la stratégie de l'UE pour l'adaptation. À la suite de la mise en contexte de l'approche de la BEI dans l'introduction du présent chapitre, le plan décrit la manière dont la BEI soutiendra la transition vers une *adaptation plus intelligente, plus rapide et plus systémique à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE*. Le plan s'articule autour des trois principaux objectifs de la BEI visant à accroître le soutien à l'adaptation et à la résilience.
- 1.39 Le chapitre 2 décrit l'objectif de la BEI de *soutenir une adaptation plus intelligente et plus systémique* de sorte que les mesures d'adaptation qu'elle finance soient fondées sur des outils d'évaluation des risques et des données climatiques fiables. Il est axé sur le renforcement des partenariats de connaissances avec les centres d'excellence et sur le dialogue en amont avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, les entreprises, les villes et d'autres parties prenantes. Il renforce l'offre de services de conseil et d'assistance technique qui aideront les promoteurs de projets des secteurs public et privé à élaborer des plans d'adaptation et des investissements solides. Il décrit également les mesures que la BEI prendra pour accroître ses propres capacités et compétences afin d'être mieux armée pour soutenir l'adaptation.
- 1.40 Le chapitre 3 décrit l'objectif de la BEI de *financer une adaptation plus rapide* afin de contribuer à réduire la vulnérabilité aux risques climatiques physiques à l'échelle mondiale. Il présente

²³ BEI. (2021). Évaluation du soutien apporté par la BEI à l'adaptation aux effets des changements climatiques (période 2015-2020). https://www.eib.org/fr/publications/evaluation-eib-support-for-climate-action-change-adaptation?utm_source=intranet&utm_medium=post&utm_campaign=ev_adaptation.

l'ambition de la BEI en matière de financement de l'adaptation et de retombées pour la période 2021-2025. Il propose des activités visant à renforcer la panoplie d'instruments opérationnels nécessaire à la BEI pour contribuer davantage à combler le déficit de financement de l'adaptation, dans le droit fil de son ambition eu égard à son rôle de banque européenne du climat.

- 1.41 Le chapitre 4 décrit l'objectif de la BEI consistant à *accélérer l'action internationale en faveur de l'adaptation et de la résilience* pour remédier aux effets disproportionnés des changements climatiques sur les régions et communautés vulnérables, en ne laissant personne de côté, qu'il s'agisse de pans de la population ou de lieux. Il présente l'approche adoptée par la Banque pour que le soutien qu'elle apporte à l'adaptation contribue à une croissance inclusive et ouvre des perspectives sociales et économiques pour ceux qui sont les moins aptes à faire face aux changements climatiques, conformément à la proposition opérationnelle de la banque de développement de la BEI. Il décrit les deux principaux domaines prioritaires que sont la réduction des effets des changements climatiques sur les déplacements forcés et le renforcement de la résilience dans les PEID, les PMA et l'Afrique.
- 1.42 Le chapitre 5 donne un aperçu des mesures à prendre pour donner suite aux recommandations de l'évaluation du soutien à l'adaptation apporté par la BEI au cours de la période 2015-2020 et pour mettre en œuvre le présent plan.

2. Soutien à une adaptation plus intelligente et plus systémique

- 2.1 Les investissements intelligents dans l'adaptation reposent sur des connaissances solides, fondées sur les données scientifiques les plus récentes. Le présent chapitre décrit comment la BEI entend renforcer les compétences en matière d'adaptation afin d'orienter ses propres décisions et de contribuer à nouer un dialogue plus éclairé avec ses clients ou, en amont, avec des entités publiques et privées. La priorité qu'elle accorde au renforcement des capacités et des compétences dans ce domaine à court terme contribuera à accroître les niveaux de financement de l'adaptation à plus long terme.

Renforcement des compétences en matière d'adaptation

- 2.2 L'adaptation intelligente repose sur une bonne compréhension des effets des changements climatiques. Le succès dépend de la capacité à acquérir cette compréhension. La capacité à s'adapter dépend par conséquent largement de la disponibilité et de l'interprétation des données sur le climat actuel et futur, ainsi que de la qualité des prévisions et de la modélisation des effets. L'amélioration de la compréhension des effets spécifiques des changements climatiques selon la situation géographique et le contexte et de l'utilisation de ces informations pour éclairer la décision d'investissement occupe une place centrale dans la stratégie de l'UE pour l'adaptation et le plan de la BEI pour l'adaptation.
- 2.3 Les progrès de la modélisation climatique et de la transformation numérique vont en s'accroissant et améliorent la qualité de l'information sur les effets potentiels des changements climatiques sur les citoyens, les villes, les entreprises, les infrastructures et les écosystèmes. Malgré ces progrès, l'utilisation de données climatiques pour éclairer les décisions d'investissement n'est pas encore entrée dans la pratique courante. Les décisions sont souvent fondées sur des données observées et dépassées qui ne permettent pas une extrapolation adéquate pour l'avenir. La prise en compte limitée de l'évolution en tendance des températures, du niveau des mers, des précipitations, des risques d'inondation et d'autres composantes clés du climat peut entraîner une vulnérabilité irréversible des nouveaux investissements qui peut s'avérer dangereuse.
- 2.4 Dans ce contexte, la BEI redoublera d'efforts pour promouvoir la prise en compte des risques climatiques physiques dans les décisions d'investissement et combler les lacunes en matière de connaissances pour ce qui concerne l'accès à des données climatiques fiables et leur utilisation dans la planification, la conception de projets et la décision d'investissement. Pour ce faire, la Banque entend s'appuyer sur son réseau croissant de partenariats comprenant des centres d'excellence et des prestataires de services climatiques, comme décrit ci-dessous.

- 2.5 Elle nouera également de manière active un dialogue avec les décideurs nationaux, les organismes de normalisation, les associations professionnelles et d'autres organisations concernées afin de comprendre le niveau d'intégration des considérations liées aux risques climatiques dans les codes de construction et les normes d'ingénierie dans l'UE.

Renforcement des processus de la BEI en matière d'adaptation et de résilience

- 2.6 Pour promouvoir une adaptation intelligente, il est nécessaire de mettre à jour en permanence les processus et les outils de la BEI afin qu'elle et ses clients tirent le meilleur parti des avancées scientifiques et de l'expansion du marché des services climatiques.
- 2.7 La BEI a mis au point des outils pour gérer les risques climatiques physiques au niveau des projets et des portefeuilles. Au niveau des projets, la BEI a mis en place le système d'évaluation des risques climatiques (ERC), un outil permettant d'évaluer systématiquement les risques climatiques physiques dans les opérations de prêt direct. Le système ERC est la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'engagement que la BEI a pris dans la Feuille de route de la banque du climat de se conformer aux objectifs de l'accord de Paris et au cadre d'alignement des BMD sur l'accord de Paris²⁴. Il soutient également l'alignement de la Banque sur la taxinomie de l'UE telle qu'elle est décrite dans l'acte délégué adopté en avril 2021²⁵.
- 2.8 Le système ERC, fondé sur des données climatiques fiables, est un processus opérationnel qui aide la BEI et ses clients à comprendre les effets potentiels des changements climatiques sur les investissements et à définir des mesures d'adaptation. Grâce aux partenariats de connaissances susmentionnés avec des prestataires de services climatiques, la BEI tirera parti des dernières découvertes en matière de climatologie. Au fur et à mesure des avancées de la science sur les effets des changements climatiques, la BEI améliorera et renforcera encore les systèmes ERC dont elle dispose.
- 2.9 Afin d'évaluer l'exposition du portefeuille aux risques climatiques, la BEI s'emploie à déployer son modèle de classement des risques climatiques par pays couvrant les risques physiques et les risques de transition liés au climat auxquels sont exposés plus de 180 pays²⁶. Le modèle regroupe les expositions à divers facteurs de risque, en tenant compte de la capacité d'adaptation et d'atténuation de chaque pays. Le classement des risques physiques par pays se fait sur la base des coûts et des pertes qu'un pays pourrait subir en raison des changements climatiques. Le classement tient également compte de la capacité d'un pays à s'adapter. Le score d'exposition au risque climatique physique, associé au score d'exposition au risque climatique de transition, assure la transparence de l'exposition du portefeuille aux risques climatiques et contribue à éclairer le cadre de gestion des risques et les stratégies opérationnelles de la BEI.
- 2.10 La gestion des risques climatiques physiques est également un élément important de l'approche adoptée par la BEI pour évaluer l'alignement des contreparties sur les objectifs de résilience de l'accord de Paris (le cadre PATH). La BEI élabore actuellement une méthode lui permettant d'évaluer la capacité des contreparties à gérer les risques climatiques physiques et leur participation à des activités incompatibles avec des trajectoires de développement résilient. Dans

²⁴ https://www.eib.org/attachments/press/20181203-joint-declaration-mdbs-alignment-approach-to-paris-agreement_cop24.pdf.

²⁵ [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=PI_COM:C\(2021\)2800](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=PI_COM:C(2021)2800).

²⁶ BEI (2021), Assessing climate change risks at the country level: the EIB scoring model (Évaluation des risques liés aux changements climatiques à l'échelle des pays : le modèle de classement de la BEI). Document de travail de la BEI n° 2021/03. <https://www.eib.org/en/publications/economics-working-paper-2021-03>.

ce contexte, elle s'emploie à nouer un dialogue avec des contreparties publiques et privées qui œuvrent dans le sens d'un alignement et leur fournit un soutien dans la mesure du possible.

- 2.11 À l'avenir, la BEI renforcera encore l'utilisation des données climatiques dans ses processus. Elle continuera de perfectionner son système ERC afin d'intégrer les dernières projections à haute résolution ainsi qu'un ensemble plus large de données sur les effets des changements climatiques sur les secteurs et les régions d'intervention. Les clients, tout comme la Banque pour son propre processus de décision, tireront parti notamment des ensembles actualisés de modèles climatiques, tels que ceux tirés du projet de comparaison de modèles couplés²⁷ et des rapports du GIEC, de nouveaux modèles de système terrestre et des bases de données sur les critères ESG et les aléas naturels. Le système ERC sera aligné sur les objectifs d'adaptation de la taxinomie de l'UE sur la finance durable.

Dialogue en amont avec les promoteurs de projets

- 2.12 Une adaptation plus systémique nécessite d'aller au-delà des projets individuels. Pour être efficaces, les projets qui contribuent à l'adaptation doivent être conformes aux objectifs plus larges à long terme en matière de développement durable et de résilience face aux changements climatiques. Les stratégies et plans d'adaptation nationaux, régionaux et locaux jouent un rôle essentiel pour que les différentes mesures d'adaptation servent l'objectif commun d'une société plus résiliente face aux changements climatiques.
- 2.13 À cette fin, la BEI renforcera son dialogue en amont avec ses clients à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE afin de soutenir l'élaboration de politiques stratégiques et de programmes d'investissement en matière d'adaptation et de résilience aux changements climatiques. Forte de l'expérience qu'elle a acquise par sa participation aux plans nationaux en matière d'énergie et de climat soulignée dans sa politique de prêt dans le secteur de l'énergie et par des efforts analogues de dialogue, la BEI collaborera avec les États membres, la CE et des partenaires externes pour examiner la meilleure manière d'orienter son soutien vers les domaines prioritaires recensés dans les stratégies d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national (CDN) de chaque pays. L'importance accrue accordée aux services de conseil décrite ci-dessous contribuera également à soutenir les clients dans leurs processus de planification de l'adaptation. Ces efforts visent à faciliter la transposition des stratégies d'adaptation en programmes d'investissement viables et à recenser des instruments de financement adaptés et modulables.
- 2.14 Dans l'UE, le dialogue en amont de la BEI sera guidé par les principales politiques et stratégies, y compris les stratégies et plans nationaux d'adaptation des États membres de l'UE, les plans nationaux pour la reprise et la résilience et les plans d'adaptation des régions et des villes. Les stratégies et plans nationaux d'adaptation fournissent un cadre de référence, notamment au moyen d'études sur la vulnérabilité, d'analyses d'impact et de programmes d'investissement en matière d'adaptation²⁸. Les plans nationaux pour la reprise et la résilience, qui relèvent de l'instrument temporaire de relance NextGenerationEU, sont constitués d'un ensemble complet de projets d'investissement et de réformes visant à atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de coronavirus. Ces plans, dont certains mentionnent déjà la Banque en qualité de cobailleur de fonds, prévoient des financements sous la forme d'aides non remboursables et de prêts pour des programmes d'investissement publics et privés dans un large éventail de secteurs, notamment à l'appui de l'adaptation et de la résilience. Les villes peuvent être particulièrement vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes et seront donc une priorité de l'action de la BEI. Les villes signataires de Mayors Adapt, l'initiative de la Convention des maires sur l'adaptation au changement climatique, se sont engagées à élaborer des stratégies locales d'adaptation ou à intégrer l'adaptation dans les plans existants.

²⁷ <https://www.wcrp-climate.org/wgcm-cmip>.

²⁸ Les stratégies nationales d'adaptation sont disponibles sur la plateforme européenne d'adaptation au changement climatique Climate-ADAPT <https://climate-adapt.eea.europa.eu/>.

- 2.15 En dehors de l'UE, la BEI sera guidée par les plans nationaux d'adaptation, les CDN et les communications sur l'adaptation présentés par les parties à l'accord de Paris, les stratégies nationales de développement et les plans infranationaux. Ces plans décrivent souvent les besoins et les priorités en matière d'investissement pour les programmes des secteurs public et privé couvrant un large éventail de secteurs. La BEI travaillera en étroite collaboration avec la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) afin de mettre en place un dialogue en amont avec des entités publiques et privées de pays tiers.
- 2.16 Les représentations extérieures et les bureaux régionaux de la BEI joueront un rôle essentiel pour favoriser le dialogue en amont avec des promoteurs publics et privés, développer des activités d'adaptation et de résilience et mettre en place un dialogue technique. Les représentations extérieures s'efforceront de soutenir le dialogue proactif et de faciliter la coopération et la mobilisation de services de conseil ciblés là où l'intervention de la BEI peut apporter la plus grande valeur ajoutée.

Renforcement des services de conseil et de l'assistance technique de la BEI en matière d'adaptation

- 2.17 La BEI lancera la plateforme de conseil en investissement dans l'adaptation aux changements climatiques (ADAPT) pour proposer la prestation de conseils techniques et financiers aux clients dans l'UE. L'objectif de la plateforme ADAPT est de fournir des services de conseil susceptibles de renforcer la résilience aux effets des changements climatiques des villes, des réseaux d'infrastructures tels que les transports et l'énergie, des zones côtières et des bassins hydrographiques, des pratiques agricoles et d'autres activités vulnérables.
- 2.18 La plateforme permettra l'accès à des conseils techniques et financiers sur tous les aspects de la gestion des risques climatiques physiques et du renforcement de la résilience aux changements climatiques. Elle fournira aux promoteurs tant publics que privés des conseils sur mesure couvrant l'ensemble du cycle du projet. ADAPT a également vocation à soutenir le conseil en innovation pour des solutions de résilience aux changements climatiques, y compris des solutions fondées sur la nature et des technologies contribuant à l'adaptation. En outre, ADAPT proposera des conseils portant sur des instruments financiers sur mesure, dont des services de conseil pour les intermédiaires financiers (les banques nationales de promotion économique, par exemple), afin d'appuyer la conception, le lancement et la mise en œuvre de produits de financement de l'adaptation.
- 2.19 ADAPT constituera un point d'accès unique aux services de conseil pour les promoteurs de projets dans l'UE et s'appuiera sur les ressources complémentaires de la plateforme de conseil InvestEU et de l'Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (Jaspers). Elle fournira une offre cohérente de soutien couvrant notamment les domaines suivants : renforcement des capacités, sensibilisation, développement du marché pour l'innovation et les activités de facilitation, études techniques, analyse des coûts et des avantages des options d'adaptation, recensement des réserves de projets et conception de projets individuels.

Encadré 1 – La plateforme ADAPT

➤ Qu'est-ce que la plateforme ADAPT ?

ADAPT prend la forme d'un mécanisme spécifique de conseil en investissement destiné à couvrir l'ensemble du cycle du projet. Les services de conseil comprendront la planification en amont, l'identification, la préparation, la conception et la mise en œuvre de projets d'adaptation, ainsi que le renforcement des capacités et la sensibilisation.

➤ Quelle est l'offre de services de conseil d'ADAPT ?

ADAPT constitue un point d'accès unique aux services de conseil sur mesure en amont et en matière d'investissement dont le but est d'aider les entités des secteurs public et privé à renforcer leurs activités d'adaptation. Il complète les activités existantes par une offre de soutien consultatif spécifique, pratique et liée aux investissements.

➤ Qui peut avoir accès à la plateforme ADAPT ?

Les promoteurs publics et privés qui ont besoin d'un soutien consultatif en matière d'adaptation aux changements climatiques peuvent bénéficier de l'offre de la plateforme.

➤ Quels sont les secteurs couverts par ADAPT ?

ADAPT peut soutenir toute une série d'activités d'investissement en matière d'adaptation, en particulier celles qui sont conformes aux volets d'action du programme InvestEU et aux objectifs et domaines d'action de Jaspers.

➤ Comment la plateforme ADAPT sera-t-elle mise en œuvre ?

ADAPT est une initiative de la BEI qui regroupe des services de conseil ciblant les investissements d'adaptation sous un dispositif global.

2.20 La BEI pourra étudier dans une deuxième phase les possibilités d'étoffer les prestations au titre d'ADAPT en proposant, par exemple, une activité de prêt et de panachage de ressources et une couverture géographique plus large.

2.21 En dehors de l'UE, la BEI continuera d'offrir une assistance technique dans le cadre de ses programmes de soutien à l'action internationale. À titre d'exemple, le « City Climate Finance Gap Fund »²⁹ fournit une assistance technique permettant de mobiliser une réserve d'investissements urbains financièrement viables, y compris d'ambitieux aménagements relatifs aux infrastructures, pour renforcer la résilience aux effets des changements climatiques. La BEI pourra étudier d'autres possibilités d'assistance technique dans le cadre de ses mandats et avec le recours à d'autres contributeurs.

Partenariats de connaissances et de financement

2.22 Une ambition accrue en matière d'adaptation exige une collaboration plus poussée avec les organisations qui partagent les objectifs de la BEI de renforcement de la résilience. La BEI étend son réseau mondial de collaboration sur les changements climatiques depuis l'adoption de la Feuille de route de la banque du climat. À l'avenir, elle entend en outre renforcer la collaboration existante avec la CE, les États membres, les délégations de l'UE ainsi qu'avec un éventail plus large de partenaires en matière de connaissances et de partenaires financiers à l'intérieur et à

²⁹ Veuillez consulter le site www.citygapfund.org pour de plus amples informations.

l'extérieur de l'UE. Elle vise à développer son réseau et à intensifier la collaboration avec les organisations susceptibles de compléter ses atouts en matière d'adaptation et de résilience.

- 2.23 La BEI envisagera deux grands types de partenariats : des partenariats de connaissances visant à promouvoir l'échange de connaissances, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés, et des partenariats de financement visant à accroître le financement de l'adaptation.
- 2.24 Les partenariats de connaissances permettent d'exploiter des projections climatiques et des données climatiques à haute résolution susceptibles d'éclairer les décisions relatives à la conception des infrastructures critiques, qu'il s'agisse d'évaluer d'éventuels changements futurs en matière de disponibilité et d'approvisionnement en eau, d'améliorer la gestion des inondations et des sécheresses, de recenser les possibilités de réduction des risques de catastrophe dans les programmes d'aménagement urbain ou de mettre au point de nouvelles technologies de gestion des cultures ou d'utilisation rationnelle de l'eau. Une collaboration plus poussée avec les prestataires de services climatiques, tels que le service Copernicus concernant le changement climatique³⁰ et d'autres centres d'excellence, soutiendra les services de conseil de la BEI, éclairera le dialogue en amont et profitera à un large éventail d'entités des secteurs public et privé.
- 2.25 La BEI travaillera en partenariat avec le Global Center on Adaptation (GCA) et d'autres organisations pour améliorer les connaissances sur les solutions d'adaptation. La mise au point d'un module de connaissances sur les partenariats public-privé (PPP) pour des infrastructures résilientes aux changements climatiques est un exemple de cette collaboration. L'objectif est d'aider les institutions financières et le secteur public à intégrer la résilience aux changements climatiques dans les PPP³¹. En mettant davantage l'accent sur les partenariats, la BEI contribuera au développement de solutions innovantes opérationnelles et fondées sur les connaissances pour stimuler l'adaptation à grande échelle.
- 2.26 La BEI est partenaire de l'initiative Collaborative on Accelerating Investment in Climate Adaptation and Resilience³². Cette initiative vise à accroître les investissements, en particulier ceux du secteur privé, afin d'atteindre les objectifs d'adaptation de l'accord de Paris.
- 2.27 Les partenariats de financement aident les emprunteurs, en particulier dans les régions les plus vulnérables du monde, à accroître le financement de l'adaptation, à garantir l'accès à un éventail diversifié et complémentaire de types de financement et à répartir le risque. Ils contribuent également à favoriser la coordination en amont et à réduire les coûts de transaction. La BEI continuera de travailler en étroite collaboration avec d'autres BMD et institutions financières internationales (IFI) dans le cadre de partenariats tant de connaissances que de financement. Le groupe de travail conjoint des BMD sur le financement de l'adaptation et les dialogues avec les membres de l'International Development Finance Club (IDFC) offrent une importante plateforme d'échange de connaissances sur des questions allant des méthodologies de gestion des risques climatiques physiques dans les projets aux produits financiers innovants en faveur de l'adaptation et de la résilience. Les travaux de la BEI avec les pouvoirs publics, le secteur privé, la communauté des donateurs, les organisations de la société civile et les fonds mondiaux pour le climat, tels que le Fonds vert pour le climat et d'autres fonds internationaux pour le climat,

³⁰ Le service [Copernicus concernant le changement climatique](#), mis en œuvre par le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) pour le compte de la Commission européenne, est un programme phare de l'UE qui fournit des informations faisant autorité sur le climat passé, présent et futur, ainsi que des outils permettant aux décideurs politiques et aux entreprises de mettre en place des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.

³¹ <https://gca.org/programs-infrastructure-and-nbs-knowledge-module-ppp/>.

³² L'initiative Collaborative on Accelerating Investment in Climate Adaptation and Resilience (A&R Collaborative) a été lancée en 2020 par le Groupe CDC, le Global Center on Adaptation, le ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, l'Agence française de développement, Proparco et la FMO. Elle vise à accroître considérablement les investissements en faveur de l'adaptation et de la résilience. Elle réunit des institutions de financement du développement et des BMD dans le but de recenser ensemble des investissements admissibles en faveur de l'adaptation et de la résilience.

resteront essentiels pour aider les pays à réaliser une transformation ambitieuse conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris.

- 2.28 La BEI continuera de travailler en étroite collaboration avec la Commission européenne et d'autres institutions en vue d'élaborer une conception commune de la finance durable. Elle est membre de la plateforme de l'UE sur la finance durable et participe en tant qu'observatrice à la plateforme internationale sur la finance durable. Par ces efforts, elle contribue activement à l'élaboration d'une conception commune du financement de l'adaptation et des critères techniques connexes parmi les entités des secteurs public et privé.

3. Financement d'une adaptation plus rapide

- 3.1 Le présent chapitre aborde le financement de l'adaptation – à la fois les solutions permettant l'adaptation et les infrastructures bien adaptées. Comme décrit au chapitre 1, le besoin d'investissement supplémentaire dans des mesures d'adaptation est clairement établi dans de nombreux secteurs de l'économie. Un nombre croissant d'études confirment que, dans de nombreux cas, les avantages d'un tel investissement – par exemple la réduction du risque de pertes futures – l'emportent largement sur les coûts.
- 3.2 Si le présent document met l'accent sur l'investissement, il importe toutefois de souligner qu'il ne s'agit que d'une dimension de la politique d'adaptation. Toutes les mesures d'adaptation ne sont pas coûteuses. L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques au stade précoce de la planification (par exemple, le choix d'un nouveau tracé ferroviaire pour réduire l'exposition à un risque accru d'inondation à l'avenir) est susceptible de présenter un meilleur rapport coût-efficacité que l'adaptation des infrastructures existantes. Les options à faibles coûts et à coûts négatifs doivent être envisagées dans le cadre d'un train de mesures cohérent, comme le montre la stratégie de l'UE pour l'adaptation.

L'ambition relevée de la BEI en matière d'adaptation et de résilience

- 3.3 La stratégie de l'UE pour l'adaptation souligne l'impératif d'accélérer le financement de l'adaptation. Il est nécessaire à cet égard d'accroître le volume de financement. Elle fait également référence à la nécessité de conférer aux investissements le plus grand impact, de remédier à la vulnérabilité de la plupart des secteurs de l'économie et d'apporter des avantages à ceux qui sont le moins aptes à s'adapter.
- 3.4 Afin de soutenir cet objectif, d'ici à 2025, la BEI entend :
- porter la part du financement de l'adaptation à 15 % du total de ses financements dans le domaine de l'action en faveur du climat ;
 - assurer un impact élevé et mesurer les résultats du financement de l'adaptation au moyen d'un jeu de nouveaux indicateurs spécifiques.
- 3.5 Le premier objectif représente un relèvement important du niveau d'ambition de la BEI. Sur la période 2012-2019, la part de l'adaptation dans le financement global de l'action pour le climat de la BEI représentait en moyenne de 4 % à 5 %. Cette proportion a considérablement augmenté en 2020 pour atteindre 10 %, ce qui témoigne du renforcement des capacités internes et des processus opérationnels de la BEI lui permettant d'évaluer les risques climatiques physiques au niveau des projets. L'objectif de 15 % permettra de pérenniser les progrès réalisés en 2020 et d'extrapoler cette tendance jusqu'en 2025.
- 3.6 En ce qui concerne l'objectif de 15 %, il est utile de formuler deux remarques. Premièrement, l'adoption de cet objectif en matière d'adaptation – une composante du financement global de l'action en faveur du climat – ne modifie pas l'objectif de la BEI fixé pour l'action en faveur du climat dans la feuille de route. Étant donné que les projets peuvent contribuer simultanément à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, l'objectif en matière d'adaptation n'entraîne pas une réduction du soutien aux objectifs d'atténuation proprement dits, qui continueront à constituer la majeure partie de l'action de la BEI en faveur du climat.

- 3.7 Deuxièmement, il est important de souligner que la BEI continuera d'assurer le suivi du financement de l'adaptation au moyen du cadre défini par le règlement sur la taxinomie de l'UE, au fur et à mesure de son évolution au fil du temps. Par conséquent, elle veillera à ce que toutes les opérations contribuant à l'adaptation *ne causent pas de préjudice important* à l'atténuation des changements climatiques et aux autres objectifs environnementaux décrits dans le règlement établissant la taxinomie de l'UE. En d'autres termes, elle apportera son soutien à des actifs compatibles avec les trajectoires de transition. La BEI conservera également son système de suivi pour le financement climatique, qui fait l'objet d'un audit externe et d'une harmonisation avec d'autres institutions financières internationales. La Feuille de route de la banque du climat décrit plus en détail le cadre de suivi du financement de l'action en faveur du climat de la BEI.
- 3.8 Le deuxième objectif reflète l'ambition de la Banque d'accroître l'impact de son soutien à l'adaptation. Il y a donc lieu de privilégier les investissements qui présentent le plus grand potentiel de réduction de la vulnérabilité climatique et de renforcement de la résilience à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union. Citons, par exemple, la gestion des inondations et la protection des côtes, le développement résilient et la revitalisation des villes, la protection des réseaux d'infrastructure, les solutions fondées sur la nature visant à réduire les effets des phénomènes extrêmes et l'innovation. Les principaux domaines d'investissement sont décrits ci-après.
- 3.9 Les indicateurs de la résilience aux changements climatiques sont essentiels pour mesurer l'impact et aligner les flux de financement sur l'objectif d'adaptation de l'accord de Paris, qui prévoit l'accroissement à la fois du volume et de l'efficacité des flux de financement en faveur de la résilience. La BEI mesure actuellement les résultats de son financement de l'adaptation au moyen d'un jeu relativement limité d'indicateurs, tels que le risque climatique physique résiduel lié aux projets financés et le nombre de personnes moins exposées à la sécheresse et aux inondations.
- 3.10 La BEI améliorera sa méthode afin de mieux rendre compte de l'efficacité du financement de l'adaptation dans un large éventail d'opérations, ce qui, à son tour, éclairera sa stratégie de financement, ainsi que la mise au point de ses produits et services. Elle élaborera un cadre de résultats assorti d'indicateurs spécifiques, y compris, le cas échéant, des indicateurs permettant de contrôler dans quelle mesure :
- les financements de la BEI contribuent à réduire l'exposition des populations aux inondations, aux sécheresses, aux incendies de forêt et à d'autres aléas liés au climat ;
 - les financements de la BEI contribuent à réduire ou à éviter les pertes encourues en raison des changements climatiques ;
 - les conseils et l'assistance technique de la BEI contribuent à mettre au point des projets bancables et à renforcer les capacités des entités des secteurs public et privé, s'agissant par exemple du renforcement des capacités, de la sensibilisation ou de l'élaboration de plans.
- 3.11 Jusqu'à présent, les discussions portent principalement sur le soutien aux projets ou aux composantes de projets motivés par des considérations d'adaptation. Toutefois, conformément à son cadre d'alignement, la BEI continuera de veiller à ce que toutes ses opérations remédient de manière adéquate aux risques climatiques physiques, c'est-à-dire selon les termes de la taxinomie, qu'elles *ne causent pas de préjudice important* aux objectifs d'adaptation. Pour ce faire, il y a lieu d'évaluer la manière dont les inondations, les sécheresses, la chaleur extrême, l'élévation du niveau des mers et d'autres changements climatiques peuvent avoir des incidences sur une installation financée au cours de sa vie économique, en s'appuyant sur des informations fiables sur les changements climatiques actuels et futurs. Il faut également trouver des réponses pour réduire ces effets potentiels en fonction du contexte social, environnemental et économique du projet.
- 3.12 La BEI procède déjà à l'évaluation des risques climatiques physiques dans toutes les opérations de prêt direct, telles que les prêts à l'investissement et les prêts-programmes, et veille à intégrer des mesures d'adaptation en tant que de besoin.

Encadré 2 – Le système d'évaluation des risques climatiques physiques de la BEI

L'évaluation des risques climatiques de la BEI est un processus ad hoc permettant d'évaluer les risques climatiques physiques dans les opérations de prêt direct de la Banque. Le système ERC, qui se fonde sur des données climatiques fiables, aide la BEI et ses clients à comprendre comment les changements climatiques peuvent avoir une incidence sur leurs investissements partout dans le monde.

Le système ERC comprend deux niveaux d'examen préliminaire et une évaluation plus détaillée pour les projets classés à risque. Cette évaluation vise à recenser les risques climatiques physiques importants et à guider le choix des mesures d'adaptation. À la fin du processus, il est procédé à une estimation du risque climatique physique résiduel de l'opération – un indicateur qualitatif de sa résilience aux changements climatiques.

Le système ERC est un élément essentiel de l'engagement de la Banque en faveur des meilleures pratiques en matière d'adaptation. Il s'agit également d'un élément clé de l'approche de la BEI visant à aligner ses activités sur les objectifs d'adaptation de l'accord de Paris et de la taxinomie de l'UE.

À l'issue d'une première phase pilote, le système ERC sera amélioré afin de s'adapter à l'évolution de la climatologie, de la réglementation de l'UE et de l'état de préparation du marché, et d'intégrer l'expérience pratique résultant de son application à plus de 200 opérations.

- 3.13 La BEI élabore actuellement une méthode pour les projets mis en œuvre au moyen d'opérations de prêt faisant l'objet d'une intermédiation par des banques commerciales ou des fonds. Comme indiqué dans le cadre d'alignement de la BEI sur l'accord de Paris pour les contreparties (PATH), les meilleures pratiques bancaires mondiales en matière d'évaluation, de gestion et de notification des risques de transition et des risques climatiques physiques évoluent rapidement. Cela vaut en particulier pour la zone euro, où il convient de tenir compte des orientations de la Banque centrale européenne (BCE) en matière de surveillance.
- 3.14 En vertu du cadre PATH, la BEI exigera des intermédiaires financiers importants qu'ils publient des informations conformément aux recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). Ces informations comprennent les risques climatiques physiques. Le cadre PATH reconnaît également l'importance de l'offre d'assistance technique de la Banque, en particulier pour les intermédiaires de petite dimension, ou pour ceux qui opèrent en dehors de l'UE, en vue de la conception de systèmes de gestion des risques climatiques. Cette exigence s'inscrit dans le cadre d'une initiative plus large visant à durcir les critères relatifs aux performances environnementales des intermédiaires financiers.
- 3.15 Comme décrit au chapitre 2, la BEI continuera également de travailler en étroite collaboration avec d'autres institutions financières afin d'élaborer des approches harmonisées pour le suivi du financement de l'adaptation et la mesure des résultats. Elle coordonnera son action avec d'autres BMD dans le cadre du groupe de travail des BMD sur le financement de l'adaptation, de la plateforme de l'UE sur la finance durable, de la plateforme internationale sur la finance durable et de l'initiative Collaborative on Accelerating Investment in Climate Adaptation and Resilience³³.
- 3.16 La Banque continuera de rendre compte du financement de l'adaptation dans le cadre de ses rapports à la portée plus large, notamment le rapport annuel de la BEI sur la durabilité et le rapport conjoint des BMD sur le financement de l'action en faveur du climat. Compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement réglementaire, elle examinera les progrès qu'elle a

³³ L'initiative Collaborative on Accelerating Investment in Climate Adaptation and Resilience (A&R Collaborative) vise à accroître et accélérer les investissements, en particulier ceux du secteur privé, afin d'atteindre les objectifs d'adaptation de l'accord de Paris.

accomplis au regard de son ambition en matière d'adaptation dans le cadre d'un examen à mi-parcours plus large de la Feuille de route de la banque du climat d'ici la fin de 2023.

Principaux domaines d'investissement

- 3.17 La présente section porte sur les principaux domaines d'investissement pour l'adaptation – en d'autres termes, l'accent est mis sur l'ambition relevée de la BEI en matière d'adaptation, ainsi que sur certaines des activités de conseil et d'assistance technique permettant de renforcer la capacité à évaluer et à gérer les risques climatiques physiques au niveau des infrastructures, des systèmes, des réseaux et des secteurs, et de définir des priorités d'investissement spécifiques, comme indiqué au chapitre 2.
- 3.18 Avant de se pencher sur diverses priorités sectorielles ou thématiques, il importe de souligner que l'approche de la BEI consiste notamment à mettre en avant des solutions fondées sur la nature et bénéfiques pour la durabilité environnementale, ainsi que des activités contribuant à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets dans tous les secteurs³⁴. Une attention accrue sera portée aux solutions fondées sur la nature, sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du Mécanisme de financement du capital naturel³⁵, ce qui aidera la BEI à définir des mesures qui apportent des avantages à la fois en matière d'adaptation et d'atténuation et contribuent plus efficacement à la résilience aux changements climatiques. Par exemple, la restauration des écosystèmes forestiers et agricoles peut accroître la capacité de stockage du carbone et réduire la vulnérabilité aux ondes de tempêtes côtières, aux glissements de terrain et à d'autres risques météorologiques. En outre, les mesures naturelles de gestion des inondations sont susceptibles de jouer un rôle essentiel dans la protection contre les crues et les inondations côtières, tout en améliorant l'état des masses d'eau et en offrant des avantages connexes pour les écosystèmes et la biodiversité. Le recensement de ces possibilités peut aider la BEI à financer des projets qui se renforcent mutuellement.

A. Pénurie d'eau et inondations

- 3.19 Le tableau 1A présente les principaux types d'investissements et de services de conseil visant à faire face à la pénurie d'eau et au risque accru d'inondation. Parmi les contreparties habituelles figurent des compagnies publiques et privées de distribution d'eau et d'assainissement, des établissements publics spécialisés dans le drainage, la gestion des inondations et la protection des côtes, des autorités régionales et des autorités hydrographiques pour les projets mettant en œuvre les principes de gestion intégrée des ressources en eau et des acteurs industriels cherchant à améliorer l'efficacité de leur utilisation de l'eau et leur résilience aux changements climatiques.

³⁴ La Commission européenne définit les solutions fondées sur la nature comme « des solutions inspirées et soutenues par la nature, qui présentent un bon rapport coût-efficacité, apportent à la fois des avantages environnementaux, sociaux et économiques et contribuent à renforcer la résilience. Ces solutions augmentent la présence et la diversité de la nature et de caractéristiques et processus naturels dans les villes, les paysages et les paysages marins grâce à des interventions adaptées au niveau local, économes en ressources et systémiques ». Les solutions fondées sur la nature doivent être bénéfiques pour la biodiversité et soutenir la prestation d'un éventail de services écosystémiques.

³⁵ <https://www.eib.org/fr/products/mandates-partnerships/ncff/index.htm>.

TABLEAU 1A : FAIRE FACE À LA PÉNURIE D'EAU ET AU RISQUE ACCRU D'INONDATION

	Domaine prioritaire	Type d'investissement
1	Prévention des inondations côtières et intérieures, préparation et protection, conformément à la directive de l'UE sur les inondations ³⁶	Protection par des investissements structurels tels que les digues, les ouvrages de défense contre les ondes de tempêtes, les remblais, les bassins de rétention d'eau, mesures intégrées et fondées sur la nature, telles que la restauration des habitats naturels, la restauration des plaines inondables et la création d'habitats intertidaux. Cet objectif est soutenu par l'intégration de mesures de planification et de prévention (par exemple, modélisation et cartographie des risques d'inondation, aménagement du territoire) à la préparation (systèmes d'alerte précoce, de surveillance et de prévision météorologique, campagnes de sensibilisation aux inondations).
2	Gestion des eaux pluviales urbaines et systèmes de drainage durables	Mesures de protection contre les inondations urbaines pleinement intégrées dans l'environnement urbain (réservoirs de régulation, conversion des déversoirs d'orage en réseaux d'assainissement séparés afin d'éviter le risque de débordement). Systèmes de drainage durables, c'est-à-dire des solutions vertes et bleues à petite échelle qui atténuent et réduisent le débit de pointe en améliorant l'infiltration et l'emmagasinement de l'eau dans le sol. Cet objectif peut être soutenu par des mesures préventives, telles que des réglementations qui tiennent compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire et les codes de construction dans les zones sujettes aux inondations.
3	Stockage, approvisionnement et utilisation rationnelle de l'eau pour gérer la pénurie d'eau et les sécheresses	Augmentation de la capacité de stockage de l'eau afin d'aider à faire face aux périodes de faible débit grâce à des réservoirs autonomes supplémentaires, au stockage des eaux souterraines et à la gestion de l'alimentation des nappes souterraines, renforcement de l'efficacité de l'utilisation de l'eau (par exemple, réduction des fuites du réseau de distribution d'eau, gestion de la demande en eau, remise en état des infrastructures, traitement des eaux usées).
4	Gestion des risques de catastrophe	Soutien à la gestion des catastrophes liées à l'eau, à l'intervention d'urgence et à la remise en état dans les régions vulnérables aux inondations, par exemple au moyen d'infrastructures de drainage, de mesures de redressement post-catastrophe et d'autres mesures visant à reconstruire en mieux.

³⁶ Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

B. Protection des secteurs de l'énergie et des transports

3.20 Le tableau 1B synthétise les possibilités d'investissements et de services de conseil dans les secteurs de l'énergie et des transports. Parmi les contreparties habituelles de la BEI figurent des compagnies de transport et de distribution d'électricité, des gestionnaires de réseaux de transport, tels que les gestionnaires de l'infrastructure ferroviaire, des collectivités locales et régionales, des entreprises de services collectifs et des entreprises de service public, ainsi que des producteurs privés d'électricité. La BEI coopérera également avec les ministères nationaux et les autorités de réglementation concernés, ainsi qu'avec des agences de développement urbain et régional. Parmi les partenaires financiers peuvent figurer des banques nationales de développement, des banques municipales et d'autres intermédiaires financiers.

TABLEAU 1B : PROTÉGER LES SECTEURS DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS

	Domaine prioritaire	Type d'investissement
1	Renforcement de la résilience des réseaux électriques aux changements climatiques	<p>Diversification et décentralisation de l'approvisionnement en électricité au moyen de projets de production de source renouvelable, soutenues par de bonnes capacités d'interconnexion et de stockage de l'énergie, afin d'accroître la résilience des systèmes électriques aux changements climatiques.</p> <p>Adaptation des réseaux électriques exposés aux risques physiques liés aux changements climatiques.</p> <p>Adaptation des projets de production d'hydroélectricité aux effets potentiels des changements climatiques sur l'approvisionnement en énergie et en eau, en tenant compte de la longue durée de vie économique des installations hydroélectriques. Évaluations et mise en place d'outils prédictifs et de stations de mesure correspondantes. Évaluations des risques et de la vulnérabilité climatiques au niveau des projets et élaboration d'approches transversales systématiques en matière d'eau douce.</p> <p>Mesures d'adaptation dans les bâtiments économes en énergie.</p>
2	Protection des réseaux d'infrastructures de transport	<p>Combinaison d'un soutien consultatif axé sur les projets pour la résilience aux changements climatiques avec un renforcement des approches systémiques de réseau ainsi que d'un soutien sectoriel (par exemple, pour la planification des transports et les systèmes de gestion des infrastructures).</p> <p>Soutien à l'évaluation de la vulnérabilité et des risques liés aux changements climatiques concernant les réseaux de transport et aux analyses transversales afin de permettre une adaptation plus systémique (en l'occurrence, guider la planification des transports et la conception d'investissements et de programmes résilients aux changements climatiques).</p> <p>Réfection d'infrastructures de transport vétustes en renforçant la résistance aux effets des changements climatiques (par exemple, programmes de remise en état de la voirie) et autres mises à niveau essentielles (par exemple, sécurité routière, déploiement d'infrastructures pour carburants alternatifs).</p> <p>Soutien à de nouvelles infrastructures de transport qui répondent aux besoins climatiques et socio-économiques futurs.</p> <p>Mesures de soutien à l'information : systèmes de transport intelligents et autres mesures d'alerte précoce et mesures de réponse à des phénomènes météorologiques pour les utilisateurs.</p>

C. Aménagement urbain et régional

- 3.21 Le tableau 1C synthétise les investissements et les services de conseil dans le contexte des villes et des régions. En dépit de certains chevauchements avec les tableaux 1A et 1B, ce tableau garde une utilité compte tenu des canaux d'investissement distincts. Parmi les contreparties habituelles figurent des collectivités locales et régionales, des entreprises de services collectifs et des entreprises de service public, ainsi que des prestataires privés de services publics. La Banque collaborera avec des ministères nationaux et des agences de développement urbain et régional, des banques nationales de développement, des banques municipales et d'autres intermédiaires financiers.

TABLEAU 1C : UNE RÉSILIENCE ACCRUE DANS LES VILLES ET LES RÉGIONS

	Domaine prioritaire	Type d'investissement
1	Revitalisation urbaine, gestion de l'eau et des eaux pluviales, y compris les solutions fondées sur la nature pour faire face aux inondations, aux vagues de chaleur, aux ondes de tempête et aux sécheresses de plus forte intensité	Amélioration des infrastructures urbaines de drainage, de traitement et d'approvisionnement en eau, protection contre les inondations, utilisation rationnelle et rétention de l'eau, structures de régulation telles que les digues et les lacs de stockage communicants, protection contre l'intrusion d'eau salée dans les réservoirs et mesures visant à réduire les effets des îlots de chaleur urbains et l'exposition aux maladies transmises par l'eau.
2	Protection des infrastructures et des bâtiments urbains	Conception, planification, revitalisation et rénovation urbaines tenant compte des enjeux climatiques. Protection des infrastructures urbaines, y compris les réseaux de mobilité urbaine, les bâtiments et les logements sociaux, contre la chaleur extrême, les inondations et d'autres phénomènes extrêmes, au moyen d'une planification urbaine intégrée, de conceptions innovantes et de solutions fondées sur la nature. Renforcement de la résilience de l'environnement bâti et naturel grâce aux jardins de pluie et à la collecte des eaux pluviales, aux lacs artificiels, aux trottoirs perméables et aux bassins de rétention, aux voies et espaces publics verts, à la ventilation, à l'ombrage et à la conception de bâtiments tenant compte de l'adaptation.
3	Gestion des risques de catastrophe pour anticiper les phénomènes météorologiques extrêmes et y répondre	Prévention des incendies de forêt, inondations et autres phénomènes météorologiques extrêmes et préparation ; mesures de réduction des risques ; systèmes de prévision, de surveillance et d'alerte ; équipements de formation ; équipements de gestion des situations d'urgence ; dispositif de services d'urgence.

D. Systèmes alimentaires, forêts et écosystèmes

3.22 Le tableau 1D synthétise les investissements et les services de conseil dans la bioéconomie. Parmi les contreparties figurent des opérateurs et des promoteurs du secteur privé, notamment des agriculteurs et des producteurs agricoles, des PME, des entreprises de taille intermédiaire, des organisations professionnelles agricoles et des coopératives de producteurs, des intermédiaires financiers qui accordent des prêts à ces entités et des agences du secteur public chargées de l'irrigation et de la sylviculture.

TABLEAU 1D : RENFORCER LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES, DES FORÊTS ET DES ÉCOSYSTÈMES

	Domaine prioritaire	Type d'investissement
1	Production durable et chaîne de valeur alimentaire pouvant résister à des phénomènes météorologiques extrêmes	Combinaison de mesures axées sur l'offre, telles que la production, le transport et la transformation économes en ressources, avec des interventions axées sur la demande, telles que la promotion d'habitudes alimentaires et de modèles d'alimentation animale sains et moins exigeants en ressources, et la réduction des pertes et gaspillages alimentaires. Renforcement de la résilience aux changements climatiques des systèmes agricoles, amélioration des installations de stockage, de transport et de manutention des denrées alimentaires telles que les entrepôts, les silos et les chaînes du froid, afin de réduire les pertes et gaspillages alimentaires, et augmentation de la production de manière durable, conformément aux bonnes pratiques agricoles ³⁷ , notamment grâce à des pratiques durables de gestion des terres et de l'eau, à de nouvelles variétés, à l'agriculture de précision et à l'utilisation des technologies numériques.
2	Boisement, reboisement, pratiques de gestion des terres résilientes aux changements climatiques, protection et restauration des écosystèmes terrestres et marins	Boisement, reboisement, restauration des écosystèmes et amélioration des forêts, des systèmes agro-sylvo-pastoraux et des pratiques de gestion des terres, y compris la gestion des bassins versants afin de réduire les incidences négatives des inondations, des glissements de terrain et de la désertification, et préservation des moyens de subsistance et de la santé des écosystèmes terrestres et marins.
3	Recherche-développement	Recherche-développement dans les technologies et solutions innovantes permettant de réduire la vulnérabilité des cultures, de la foresterie et de la pêche à la chaleur extrême, à la sécheresse et à d'autres risques climatiques ainsi que l'intensité de l'utilisation des ressources dans les systèmes de bioéconomie.

³⁷ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document : [factsheet-agri-practices-under-ecoscheme_en.pdf](#) (europa.eu).

E. Santé, éducation et recherche publique

- 3.23 Le tableau 1E présente de manière synthétique des exemples d'investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Parmi les contreparties potentielles figurent des prestataires de soins de santé et des promoteurs publics, y compris des autorités régionales ou nationales.

TABEAU 1E : SANTÉ, ÉDUCATION ET RECHERCHE PUBLIQUE

	Domaine prioritaire	Type d'investissement
1	Mesures sanitaires	Prévention et prise en charge des personnes confrontées à des maladies dues au climat et au stress thermique. Réponse à l'augmentation de la fréquence des maladies infectieuses dues au climat et préparation des infrastructures et services de santé.
2	Recherche sur les effets des changements climatiques sur la santé	Recherche visant à améliorer la compréhension des effets des changements climatiques sur la prévalence et la répartition géographique des maladies d'origine alimentaire et hydrique, ainsi que d'autres maladies infectieuses ou non transmissibles.
3	Amélioration de la compréhension des changements climatiques et de leurs effets	Observation, modélisation et compréhension des effets des changements climatiques, y compris l'étude des facteurs de changement d'affectation des terres, des variations de température, des précipitations, de l'humidité du sol, du ruissellement, des eaux souterraines, de l'évapotranspiration, du permafrost, du manteau de glace et de neige, de l'élévation du niveau des mers et des processus océaniques. Amélioration des programmes d'enseignement afin d'intégrer l'étude des changements climatiques.

F. Innovation

- 3.24 Outre les domaines prioritaires sectoriels décrits ci-dessus, la BEI entend soutenir l'*innovation pour la résilience aux changements climatiques*. Le manque d'accès à des solutions d'adaptation réalisables est l'un des principaux obstacles au renforcement de la résilience aux changements climatiques. La BEI étudiera la possibilité d'étendre son soutien à l'innovation pour la résilience aux changements climatiques, sur la base des éléments probants tirés de la mise en œuvre de la plateforme de conseil ADAPT, de son expérience de bailleur de fonds du fonds CRAFT (pour Climate Resilience and Adaptation Finance & Technology Transfer Facility) pour les technologies résilientes face aux changements climatiques³⁸ et d'autres mesures à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, afin de rechercher des possibilités d'investir dans le développement et le déploiement de technologies, de processus, de services et de produits permettant l'adaptation.
- 3.25 La BEI étudiera le potentiel de l'innovation principalement, mais pas exclusivement, autour des données, de la recherche et de l'innovation liées au climat. L'UE est à l'avant-garde de la modélisation et de l'analyse des données relatives au climat. Elle compte plusieurs centres d'excellence et universités qui ont fait leurs preuves pour fournir des données brutes essentielles sur les océans et l'atmosphère, produire des modèles climatiques et d'impact de pointe et proposer des informations et services en matière de climat afin d'aider les organisations publiques et privées à s'adapter. En outre, l'UE joue un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation technologique dans plusieurs de secteurs, qu'il s'agisse de cultures plus résistantes aux sécheresses et aux inondations, de technologies économes en eau ou de satellites

³⁸ <https://www.eib.org/fr/projects/pipelines/all/20170945>.

d'observation de la Terre. La BEI, qui a déjà financé des projets en la matière, est bien placée pour exploiter davantage ce marché en expansion.

G. Gestion des risques de catastrophe

- 3.26 Les changements climatiques contribuant à l'augmentation du risque de catastrophe, la gestion des risques de ce type devient un élément essentiel du soutien de la BEI à l'adaptation. Il est crucial d'anticiper et de réduire les risques pour les populations, les activités économiques et l'environnement. Dans le présent chapitre, l'accent est mis sur la réduction de la vulnérabilité des entités publiques et privées aux changements climatiques et le renforcement de la planification pour réduire les risques de catastrophe à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes. Toutefois, le risque de crise lié à la survenance de phénomènes extrêmes ne peut être totalement éliminé. La plupart des pays d'intervention de la BEI ont connu des catastrophes dues au climat, et certains d'entre eux ont subi des pertes en vies humaines et de moyens de subsistance ainsi que des dommages aux infrastructures. La gestion des risques de catastrophe comprend la réduction des risques, la préparation et la réponse aux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses et les tempêtes, ainsi qu'aux risques géophysiques tels que les tremblements de terre et les catastrophes d'origine humaine. Par conséquent, la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques se renforcent mutuellement.
- 3.27 Dans ce contexte, la BEI s'efforcera de jouer un rôle accru dans la préparation aux catastrophes et la reconstruction post-catastrophe, en s'appuyant sur les efforts en cours en matière de gestion des risques de ce type. La BEI collaborera avec la CE, les États membres et des partenaires externes dans ce domaine, dans le droit fil de la mise en œuvre par l'UE du cadre de Sendai³⁹, de la politique de cohésion⁴⁰ et du mécanisme de protection civile de l'UE⁴¹. La BEI étudiera les possibilités de soutenir les efforts régionaux et nationaux de reconstruction post-catastrophe afin d'aider les pays, au sortir de la phase de réponse à la crise, à planifier et à mettre en œuvre des mesures de redressement à plus long terme.

H. Promotion du financement de l'adaptation tenant compte de la dimension sexospécifique

- 3.28 Les changements climatiques ont une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles. Les données disponibles montrent que le taux de mortalité des femmes est plus élevé partout dans le monde en cas d'événements météorologiques extrêmes. Les femmes sont aussi souvent plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques sur les moyens de subsistance, en particulier lorsque leur stratégie de subsistance repose principalement sur les ressources naturelles. En outre, si les projets et les politiques liés au climat qui font intervenir des femmes se révèlent plus efficaces, le rôle porteur de transformation qu'elles peuvent jouer pour stimuler l'adaptation aux changements climatiques reste bien souvent inexploité⁴².

³⁹ https://ec.europa.eu/echo/sites/default/files/sendai_swd_2016_205_0.pdf.

⁴⁰ Des investissements au titre des programmes opérationnels relevant de la politique de cohésion pour la période 2021-2027 sont nécessaires pour s'aligner sur les mesures prévues dans les plans nationaux obligatoires de gestion des risques de catastrophe.

⁴¹ Le mécanisme de protection civile de l'UE soutient et complète les efforts de prévention et de préparation des États membres. Il s'agit notamment d'évaluer les risques pour déterminer les risques de catastrophe dans l'ensemble de l'UE, d'encourager la recherche pour promouvoir la résilience face aux catastrophes et de renforcer les outils d'alerte précoce.

⁴² WEDO (2020), Spotlight on gender in NDCs: An analysis of Parties' instruments, plans and actions supporting integration of gender equality principles and practices (La dimension sexospécifique dans les CDN : une analyse des instruments, des plans et des actions des parties qui soutiennent l'intégration de principes et pratiques en faveur de l'égalité entre les sexes). <https://wedo.org/wp-content/uploads/2020/10/Spotlight-Gender-in-NDCS.pdf>.

- 3.29 Les investissements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'autonomisation économique des femmes et du développement social au sens large représentent un élément important de l'ambition relevée de la BEI en matière d'adaptation. Dans le cadre de son action visant à renforcer la résilience aux effets des changements climatiques, la BEI s'efforcera de soutenir l'adaptation tenant compte de la dimension de genre, en s'appuyant sur son expérience en matière de soutien aux investissements intégrant la dimension sexospécifique.
- 3.30 La BEI s'efforcera de soutenir des projets et des initiatives qui reconnaissent les effets inégalitaires des changements climatiques sur les femmes et les hommes et promeuvent les perspectives économiques des femmes. Elle renforcera l'application de son approche en trois volets du financement en faveur de l'égalité entre les sexes dans ses investissements pour l'adaptation : elle protégera les droits des femmes et des filles et veillera à ce qu'elles ne subissent aucun préjudice ; elle veillera à ce que ses financements répondent aux besoins des femmes et des hommes et contribuent à l'égalité entre les sexes ; et elle investira directement dans des projets qui soutiennent les perspectives économiques des femmes, notamment l'entrepreneuriat féminin et l'accès des femmes au financement. La BEI étudiera également les possibilités de générer des retombées positives en matière d'adaptation et d'égalité entre les sexes dans le cadre d'initiatives telles que ShelInvest⁴³ et le Défi 2X⁴⁴.

Produits financiers pour l'adaptation et la résilience

- 3.31 Comme le souligne l'introduction, il est difficile de stimuler les investissements pour l'adaptation aux changements climatiques par le seul financement compte tenu du grand nombre de défaillances du marché associées à ce type d'investissement. Le présent plan pour l'adaptation vise à améliorer l'offre de produits de la BEI au moyen de solutions destinées à soutenir les activités d'adaptation dans le cadre d'un train de mesures plus large comprenant un dialogue plus poussé en amont, un renforcement continu des capacités internes et la mise en place de partenariats de connaissances et de financement clés. Ces mesures ont été présentées plus avant au chapitre 2, parallèlement à la nécessité de renforcer les capacités internes, notamment dans les services opérationnels de première ligne.
- 3.32 La BEI dispose d'une gamme de produits susceptibles de soutenir l'adaptation. Les projets sont en grande partie financés par des prêts à l'investissement à long terme ciblant en particulier le secteur de l'eau, l'agriculture, les infrastructures résilientes, l'aménagement urbain et la gestion des risques de catastrophe, ou encore les investissements permettant l'adaptation, y compris la recherche-développement et l'innovation (RDI). Le financement de la BEI en faveur de la RDI liée à la création, au développement, à l'enregistrement et à la commercialisation de nouvelles variétés de produits des champs et de semences de légumes plus résistantes aux sécheresses, aux inondations, à la chaleur extrême et à la salinité illustre la manière dont les prêts à l'investissement peuvent contribuer à l'innovation pour l'adaptation. Ces variétés peuvent offrir un rendement plus élevé et, partant, améliorent la sécurité alimentaire.
- 3.33 La BEI soutient également des programmes d'investissement pluriannuels comprenant un grand nombre d'aménagements – dont des composantes d'adaptation – au moyen de prêts-cadres. Ce type d'instrument permet à la Banque de soutenir une approche programmatique à long terme de l'adaptation pendant une période plus longue et de mettre en œuvre divers programmes de promoteurs parmi lesquels des villes, des régions et des autorités nationales. Il pourrait être perfectionné afin de mieux soutenir les mesures d'adaptation, souvent caractérisées par de longs délais de mise en œuvre. Il peut également être complété par des services de conseil visant à soutenir la planification et la conception de programmes d'investissement.

⁴³ ShelInvest est une initiative visant à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation économique des femmes dans toute l'Afrique. À ce titre, la BEI s'est engagée à mobiliser 1 milliard d'euros d'investissements tenant compte de la dimension de genre.

⁴⁴ <https://www.fr2xchallenge.org/>.

- 3.34 Un exemple récent de soutien de la BEI à un programme d'investissement pluriannuel concerne la ville d'Athènes. La BEI a soutenu la mise en œuvre de solutions d'adaptation fondées sur la nature dans le cadre de la stratégie de résilience d'Athènes à l'horizon 2030. Le programme visait à renforcer la résilience de la ville aux risques climatiques, tels que les vagues de chaleur et les crues soudaines plus fréquentes. La BEI a fourni des conseils concernant les projets en amont et une assistance technique en aval pour la planification, la mise en œuvre et le suivi.
- 3.35 Si les prêts directs à l'investissement et les prêts-cadres destinés à des programmes d'investissement pluriannuels restent des instruments essentiels pour financer les activités liées à l'adaptation et à la résilience, la Banque s'emploiera également à promouvoir l'adaptation dans le cadre de ses prêts intermédiés. La BEI élabore actuellement des solutions d'assistance technique, dont une plateforme de soutien en ligne, pour le financement de l'atténuation des changements climatiques et entend élargir la portée de l'outil à l'adaptation aux changements climatiques à l'avenir.
- 3.36 La Banque continuera à affiner et à améliorer son offre de produits. Des instruments de financement sur mesure sont susceptibles d'inciter davantage à investir dans l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, en particulier en remédiant aux principales difficultés financières que rencontrent les projets d'adaptation et qui tiennent à l'absence d'avantage immédiat, à l'incertitude entourant les flux de recettes, à la complexité des projets ou encore à l'exposition à des risques inhabituels. Il pourrait s'avérer nécessaire d'accroître la capacité de prise de risque et les ressources en partage de risques pour étoffer l'offre de produits plus innovants, notamment le soutien aux PPP ou aux entreprises innovantes. En dehors de l'UE, en particulier lorsque le soutien public est limité ou le modèle de financement réglementé, l'accès à des financements concessionnels et à des subventions est crucial pour accroître l'appui aux investissements d'adaptation.
- 3.37 La Banque s'emploiera à élaborer et à déployer de tels instruments dans le cadre des mandats actuels de tiers, y compris sur le budget de l'UE. Elle cherchera en outre à exploiter toutes les possibilités qui se présenteront au titre de nouveaux mandats au cours de la période allant jusqu'en 2025.

Part du financement de la BEI dans le coût total des projets

- 3.38 Comme décrit au chapitre 2, des investissements supplémentaires importants sont nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques actuels et futurs. Ils portent notamment sur les domaines clés susmentionnés, à savoir les systèmes de protection des côtes, les systèmes de stockage de l'eau pour mieux traverser les périodes plus longues de faibles précipitations, les investissements ciblés dans les réseaux d'électricité et de transport afin de réduire la vulnérabilité face à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que les systèmes agricoles plus résilients.
- 3.39 En règle générale, la Banque peut financer jusqu'à 50 % du coût des projets. Compte tenu de la nécessité impérieuse d'accélérer les investissements recensés dans la Stratégie de l'UE pour l'adaptation, sur un marché caractérisé par un certain nombre de défaillances généralisées, la BEI portera sa part du financement jusqu'à 75 % pour les projets principalement motivés par des considérations d'adaptation – des projets dont au moins 50 % des coûts d'investissement visent directement un objectif d'adaptation. Ce recours à la règle des 75 % n'est possible que jusqu'en 2025 et pourra donc être revu en temps utile en fonction de l'évolution du marché du financement de l'adaptation.
- 3.40 La règle des 75 % s'appliquera de manière générale aux opérations de la BEI dans le monde entier. Toutefois, dans le cadre des opérations menées dans certaines des régions les plus vulnérables – les PEID⁴⁵ et les PMA⁴⁶ –, la BEI pourra augmenter son financement jusqu'à 100 %

⁴⁵ Selon la définition des Nations unies : [liste des PEID](#).

⁴⁶ Selon la définition des Nations unies : [liste des pays les moins avancés des Nations unies | CNUCED](#).

du coût d'investissement des projets lorsque cela se justifie. Cette augmentation tient compte de la capacité d'adaptation limitée de ces pays vulnérables, à laquelle s'ajoutent des difficultés pratiques à trouver des cobailleurs de fonds pour des projets qui sont généralement d'un coût relativement modeste. Cette approche est conforme au principe fondamental des « responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives » qui sous-tend l'accord de Paris.

- 3.41 Dans le droit fil de la pratique actuelle, la BEI continuera à financer jusqu'à 100 % des coûts d'investissement pour les projets de reconstruction après une catastrophe afin de permettre le déploiement rapide des fonds destinés à des mesures d'urgence. Étant donné que la fréquence des aléas tels que les inondations et les incendies de forêt risque de s'accroître à l'avenir en raison des changements climatiques, le champ des activités admissibles et les modalités de financement de l'aide d'urgence de la BEI pourront être réévalués de sorte à fournir un cadre propice à la reconstruction en mieux et au soutien de l'adaptation.

4. Accélération de l'action internationale en faveur de l'adaptation et de la résilience

- 4.1 Le présent chapitre décrit l'objectif de la BEI de soutien à l'action internationale en faveur de l'adaptation et de la résilience. Cet objectif est ancré dans l'accord de Paris, qui reconnaît la nécessité de renforcer la résilience face aux changements climatiques afin de promouvoir le développement durable. Il traduit également l'engagement pris par la BEI dans la Feuille de route de la banque du climat de remédier aux effets disproportionnés des changements climatiques sur les régions et communautés vulnérables et de ne laisser personne de côté, qu'il s'agisse de pans de la population ou de lieux. Il présente l'approche adoptée par la Banque pour que son soutien à l'adaptation contribue à une croissance inclusive et ouvre des perspectives sociales et économiques pour ceux qui sont les moins aptes à faire face aux changements climatiques, conformément à la proposition opérationnelle sur la branche de la BEI spécialisée dans le développement.

Soutien à l'adaptation dans les régions et communautés vulnérables

- 4.2 Lorsqu'il a fixé l'objectif mondial en matière d'adaptation, l'accord de Paris a reconnu l'importance d'un soutien international à ce domaine, en tenant compte des besoins des groupes, des communautés et des écosystèmes vulnérables ainsi que des pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Ces considérations se retrouvent dans la stratégie de l'UE pour l'adaptation.
- 4.3 L'amélioration de la résilience face aux changements climatiques est au cœur du développement durable des communautés vulnérables dans le monde entier. Les effets des changements climatiques continuent de toucher de manière disproportionnée les populations défavorisées et vulnérables, mais il existe une forte convergence des objectifs de développement et d'adaptation. Pour autant qu'elles soient bien réalisées, les mesures d'adaptation peuvent réduire la vulnérabilité aux risques climatiques et accélérer le développement. Inversement, un développement tenant compte des changements climatiques peut accroître l'investissement dans les capacités d'adaptation et, partant, alimenter encore une croissance inclusive⁴⁷.
- 4.4 L'engagement en faveur des régions et communautés vulnérables aux changements climatiques soutiendra l'objectif de la BEI d'appuyer l'amplification de l'action internationale en matière d'adaptation. Dans ces régions, la BEI mettra l'accent sur des solutions d'adaptation visant à

⁴⁷ Hallegatte, S., Brandon, C., Damania, R., Lang, Y., Roome, R., Rozenberg, J., Tall, A. (2018). The Economics of (and Obstacles to) Aligning Development and Climate Change Adaptation [La justification économique de l'alignement du développement et de l'adaptation aux changements climatiques (et les obstacles associés)]. Contribution du Groupe de la Banque mondiale à la Commission mondiale sur l'adaptation. https://gca.org/wp-content/uploads/2018/10/18_WP_GCA_Economics_1001_final.pdf.

protéger les populations, les entreprises et les écosystèmes contre les effets des changements climatiques, notamment les phénomènes extrêmes ou à évolution lente qui posent des défis structurels aux économies. Citons, à titre d'exemple, la mise en place de solutions pour une agriculture résiliente aux changements climatiques : stratégies en matière de semences et de lutte contre les organismes nuisibles, irrigation efficace et utilisation rationnelle de l'eau, gestion des risques de catastrophe et protection contre les inondations, villes et infrastructures résilientes, et technologies et outils numériques de prévision météorologique.

- 4.5 L'approche de la BEI en dehors de l'UE sera conforme aux nouvelles mesures proposées dans le cadre des priorités de l'UE pour le financement du développement. L'adaptation aux changements climatiques constituera un élément central de l'activité de la branche de la BEI spécialisée dans le développement. À ce titre, les efforts déployés par la Banque en faveur de l'adaptation et de la résilience s'accompagneront d'un fort accent mis sur la promotion d'une croissance inclusive. Les investissements financés à ce titre soutiendront l'inclusion financière, l'inclusion sociale, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion des jeunes, les groupes vulnérables et la réponse aux déplacements forcés, la création d'emplois et le capital humain et social, ainsi qu'un meilleur accès au numérique.
- 4.6 La BEI renforcera encore l'intégration des considérations d'adaptation dans les initiatives actuelles dans le monde. Il s'agit notamment du programme pour des océans propres et durables, qui met l'accent sur la résilience aux changements climatiques des zones côtières, des mangroves et de la pêche. Dans le cadre des initiatives en faveur de l'Afrique Grande muraille verte et Agroécologie du Sahel, l'agriculture et la restauration des écosystèmes peuvent contribuer à protéger le Sahel de l'aggravation de la désertification, tout en répondant aux questions interdépendantes de la vulnérabilité climatique, de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la création d'emplois. La BEI fera porter ses efforts de soutien à l'action internationale en faveur de l'adaptation sur deux autres domaines prioritaires : la réduction des effets des changements climatiques sur les déplacements forcés et les migrations et l'accélération de l'adaptation dans les PEID et les PMA, et en Afrique.

Réduction des effets des changements climatiques sur les déplacements forcés et les migrations

- 4.7 La gravité accrue des sécheresses, des inondations et d'autres aléas climatiques contribue toujours plus aux migrations et aux déplacements forcés, ce qui risque d'exacerber les fragilités et les conflits existants. En 2019, on estime à 235 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de phénomènes météorologiques⁴⁸. Il ressort des prévisions que les changements climatiques pourraient entraîner le déplacement forcé de jusqu'à 200 millions de personnes d'ici à 2050⁴⁹, en plus de l'exode rural de 150 millions de personnes à l'intérieur des frontières de leur pays attendu au cours de la période.
- 4.8 La BEI s'est engagée à intensifier ses efforts pour faire face aux conséquences des conflits, des situations de fragilité, des déplacements forcés et des migrations, comme il est indiqué dans la Feuille de route de la banque du climat. Les interactions des changements climatiques avec les situations de conflits et de fragilité sont multiples et souvent complexes. La pression croissante sur les écosystèmes et les ressources naturelles, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes et les risques naturels, peut aggraver les situations de fragilité et accroître la probabilité de conflits. Cela peut avoir, par ricochet, des répercussions profondes sur la capacité des communautés et des pouvoirs publics à s'adapter aux changements climatiques. Le risque de catastrophe est particulièrement élevé dans les contextes fragiles. On s'attend donc à ce qu'ils fassent face à des effets disproportionnés des changements climatiques. Ces effets affecteront

⁴⁸ Centre de surveillance des déplacements internes. (2020). Rapport mondial sur le déplacement interne 2020. <https://www.internal-displacement.org/global-report/grid2020/french.html>.

⁴⁹ Organisation internationale pour les migrations. (2020). État de la migration dans le monde 2020. <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2020>.

inégalement une population ou une zone géographique, une situation susceptible d'avoir des conséquences déstabilisatrices.

- 4.9 Les travaux qui abordent les liens entre les changements climatiques, les conflits, les situations de fragilité, les migrations et les déplacements forcés présentent des possibilités de générer des retombées positives sur le développement – vers des sociétés plus stables et plus pacifiques. Dans ce contexte, la BEI axera son soutien sur les mesures de renforcement de la capacité d'adaptation des populations exposées au risque de déplacement forcé en raison de chocs climatiques futurs ou de phénomènes à évolution plus lente. Elle entend également renforcer la résilience des communautés urbaines et rurales qui accueillent ou sont susceptibles d'accueillir un grand nombre de réfugiés, de migrants ou de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et le soutien aux villes et économies qui font face à une pression accrue sur leurs ressources et leurs services d'infrastructure limités. À cet effet, elle soutiendra des mesures d'adaptation dans les zones particulièrement sujettes aux déplacements dans le voisinage méridional, en Amérique centrale, en Afrique, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est.
- 4.10 La BEI s'appuiera sur son expérience dans la mise en œuvre de l'initiative Résilience économique et sur son approche de la sensibilité aux conflits pour soutenir l'accroissement de la résilience aux changements climatiques des infrastructures urbaines et des services de base, tels que le logement, l'assainissement et l'eau, l'énergie et les transports, dans les villes et les communautés qui accueillent ou sont susceptibles d'accueillir des personnes déplacées, des migrants ou des réfugiés ; l'amélioration de l'accès aux financements des PME, des micro-entrepreneurs et des petits exploitants agricoles, en mettant l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes, les jeunes et les besoins des populations exposées au risque de déplacement ; et les stratégies de préparation aux catastrophes et de reconstruction visant à protéger les vies humaines et prévenir les déplacements forcés.

Accélération de l'adaptation dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et en Afrique

- 4.11 Les PMA et les PEID sont depuis longtemps considérés comme particulièrement vulnérables à certains effets des changements climatiques, tels que l'élévation du niveau des mers et les phénomènes météorologiques extrêmes. Ils comptent parmi les pays qui contribuent le moins aux changements climatiques, mais ils sont susceptibles de pâtir le plus de leurs effets négatifs. De nombreux PEID et PMA sont confrontés à une menace existentielle en raison de l'élévation du niveau des mers et de la perte de terres qui en résulte. Une autre préoccupation majeure concerne l'augmentation du nombre et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes qui entraînent des pertes en vies humaines et des dommages aux biens et aux infrastructures et peuvent porter un coup fatal à ces économies.
- 4.12 Face à la nécessité d'agir d'urgence pour répondre aux besoins particuliers des PEID et des PMA, la BEI collaborera avec ses partenaires pour renforcer le soutien à l'adaptation dans ces pays, dans le cadre d'objectifs plus larges de développement durable.
- 4.13 À l'avenir, la BEI étudiera activement les possibilités d'aider des partenaires externes dans les PEID et les PMA à renforcer leurs capacités et à accroître leur résilience aux effets des changements climatiques. Comme décrit au chapitre 3, la BEI pourra augmenter son financement jusqu'à 100 % du coût d'investissement lorsque cela se justifie pour des projets contribuant à l'adaptation aux changements climatiques et au renforcement de la résilience dans les PEID et les PMA. Cette approche est conforme au principe fondamental des « responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives » qui sous-tend l'accord de Paris.
- 4.14 Le soutien à l'adaptation de la BEI met fortement l'accent sur le continent africain. L'Afrique est considérée comme le continent le plus vulnérable aux effets des changements climatiques, et les dépenses annuelles pour l'adaptation y sont comprises actuellement, selon les estimations, entre 7 et 15 milliards de dollars par an. Si le réchauffement de la planète dépasse 3 °C, de vastes zones d'Afrique deviendront inhabitables. Comme le montre le GIEC, les changements climatiques amplifieront la pression actuelle sur la disponibilité de l'eau en Afrique et continueront à interagir avec des facteurs et des sources de stress autres que le climat, avec à la clé une aggravation de la vulnérabilité des systèmes agricoles.

- 4.15 Selon la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et le Fonds monétaire international⁵⁰, l'Afrique a besoin d'un financement supplémentaire à concurrence de 50 milliards de dollars par an pour l'adaptation aux changements climatiques d'ici à 2040. En 2017-2018, le financement de l'adaptation atteignait à peine 5,7 milliards de dollars en Afrique subsaharienne⁵¹, ce qui témoigne de l'important déficit en la matière dans cette région. Malgré des coûts d'adaptation importants, le FMI estime que les économies réalisées en raison de dépenses moindres après une catastrophe pourraient représenter plusieurs fois le montant des investissements initiaux dans des mécanismes de résilience et de réponse⁵². L'adaptation aux changements climatiques profite également à d'autres domaines, tels que la résilience aux pandémies, qui, en fin de compte, stimulent la croissance, réduisent les inégalités et soutiennent la stabilité macroéconomique sur le continent. Les fonds et les transferts de technologies sont nécessaires pour remédier au déficit actuel de l'Afrique en matière d'adaptation et protéger les moyens de subsistance des populations rurales et urbaines, les sociétés et les économies contre les effets des changements climatiques, tandis que le renforcement des capacités institutionnelles et des mécanismes de gouvernance est essentiel pour garantir l'efficacité des initiatives en faveur de l'adaptation.
- 4.16 Forte de ses atouts dans le financement de projets d'infrastructure et d'entreprises du secteur privé en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, la BEI renforcera sa collaboration avec le Centre mondial pour l'adaptation et la Banque africaine de développement afin de soutenir les connaissances et le financement de l'adaptation en Afrique, en particulier dans les pays les moins avancés du continent.
- 4.17 Le financement concessionnel est essentiel pour relever les défis supplémentaires que les changements climatiques posent au développement des PMA et des PEID. Dans ce contexte, la BEI s'emploiera à fournir une assistance technique, des services de conseil et des cofinancements à l'appui :
- des technologies et infrastructures numériques climato-intelligentes pour l'agriculture, la sylviculture et les systèmes alimentaires afin de fournir aux agriculteurs africains un accès à des services agricoles et financiers fondés sur les données. Ce soutien visera à améliorer la productivité, l'accès au marché, la rentabilité et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
 - des infrastructures résilientes aux changements climatiques pour intégrer l'adaptation dans les nouveaux investissements d'infrastructure en Afrique dans des secteurs clés, dont l'eau, les transports, l'énergie, les TIC et la gestion des déchets. Ce soutien visera à contribuer à combler le déficit d'infrastructures et à concrétiser un développement durable tenant compte des changements climatiques. Il aidera les villes à mieux évaluer les effets des changements climatiques, à renforcer leurs capacités et à se préparer à un avenir en situation d'insécurité hydrique en investissant dans des bâtiments résilients et des solutions fondées sur la nature ;
 - de l'autonomisation des jeunes en promouvant l'emploi et l'entrepreneuriat pour accélérer le développement, à l'initiative de ces derniers, de solutions commerciales innovantes et bancables aux défis liés au climat, tout en créant des emplois. Ce soutien visera à promouvoir la création d'emplois durables grâce à l'entrepreneuriat dans le domaine de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques.

⁵⁰ Fonds monétaire international. (2020). Regional economic outlook: adapting to climate change in sub-Saharan Africa (Perspectives économiques régionales : l'adaptation aux changements climatiques en Afrique subsaharienne). Washington DC : Fonds monétaire international. www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2020/04/01/sreo0420#Chapter2.

⁵¹ Climate Policy Initiative. (2019). Global Landscape of Climate Finance 2019. <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2019/>.

⁵² Fonds monétaire international. (2020). Regional economic outlook: adapting to climate change in sub-Saharan Africa (Perspectives économiques régionales : l'adaptation aux changements climatiques en Afrique subsaharienne). Washington DC : Fonds monétaire international.

- 4.18 Pour œuvrer en faveur de l'adaptation dans l'ensemble de ces axes, la BEI nouera une collaboration avec des pays, des villes, des régions, des opérateurs de réseaux d'infrastructures, des fonds et des banques intermédiaires, en ayant recours à des formules directes et intermédiées pour acheminer son soutien et en déployant des services de conseil pour soutenir la conception et la mise en œuvre de projets, par exemple par l'intermédiaire du Cities Climate Gap Fund.

5. Les clés d'une mise en œuvre réussie du plan

- 5.1 La mise en œuvre du présent plan sera coordonnée au moyen d'une série de plans d'action internes. Ces plans d'action répondront aux recommandations de l'évaluation menée récemment sur le financement de l'adaptation de la BEI et serviront à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le présent plan. Ils seront mis en œuvre au cours des quatre prochaines années de sorte à concorder avec le calendrier de mise en œuvre de la Feuille de route de la banque du climat.
- 5.2 Les plans d'action s'articuleront autour des recommandations issues de l'évaluation et des trois principaux objectifs du plan : 1) le soutien à une adaptation plus intelligente et plus systémique ; 2) le financement d'une adaptation plus rapide ; et 3) l'accélération de l'action internationale en faveur de l'adaptation et de la résilience. Dans le cadre de l'objectif 1, les plans d'action comprendront les mesures nécessaires pour étoffer et mettre en œuvre les services de conseil ADAPT, mettre en place des actions de sensibilisation et de dialogue avec les États membres et renforcer les outils et compétences de la BEI en matière d'évaluation des risques climatiques. Dans le cadre de l'objectif 2, les plans d'action comprendront des mesures visant à étoffer la panoplie d'instruments opérationnels et financiers de la BEI et à renforcer le cadre de la Banque pour le suivi du financement de l'adaptation et de son impact. Dans le cadre de l'objectif 3, les plans d'action porteront sur la mise en place d'approches opérationnelles à l'égard des migrations et des déplacements forcés induits par les changements climatiques, des partenariats et des domaines prioritaires pour renforcer le soutien de la BEI en Afrique, dans les PMA et les PEID.
- 5.3 La Banque rendra compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan pour l'adaptation dans le cadre de son rapport annuel sur l'état d'avancement de la Feuille de route de la banque du climat.
- 5.4 La BEI procédera à une évaluation du présent plan en vue d'éclairer les révisions ou les modifications pour les phases de mise en œuvre ultérieures, conformément au cycle de la Feuille de route de la banque du climat.

Plan de la BEI pour l'adaptation aux changements climatiques

Soutenir la stratégie de l'UE pour l'adaptation afin de
renforcer la résilience face aux changements climatiques



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE



Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-22000
www.eib.org – info@eib.org